



SOMMAIRE / LE MOT DU PRÉSIDENT

- 02... Le mot du président
- 03... Identité du SIEEEN 2017
- 04... Faits marquants 2017
- 06... Développement durable - Solidarité
- 08... Planification énergétique territorial

SYNTHÈSE 2017

ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

- 09... Distribution publique d'électricité
- 10... Activité réseaux
- 11... Déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques
- 12... Contrôle de la concession gaz
- 13... Éclairage public
- 15... Déchets ménagers
- 17... Régie SIEEEN Chaleur

BILAN 2017

ACTIVITÉS EN PRESTATIONS DE SERVICES

- 18... Patrimoine et Énergies
- 23... Service d'Information Territoriale des Collectivités (SITEC)

26... ORGANISATION ET MOYENS

29... AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE (ALEC)

30... NIÈVRE ÉNERGIES

Rédaction : Jef d'Argent-Moklé
Directeur de la publication : Guy Hourcabie
Coordination : Bénédicte Martin
Maquette - Mise en page : Lechat et La Souris
Crédits photos : SIEEEN, Lionel Brügger, Shutterstock
Sources des tableaux et graphiques : données SIEEEN
Impression : Inore Groupe Impression - 1 400 exemplaires - Juin 2018

CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS,

La négociation du nouveau modèle de cahier des charges de concession de distribution publique et de fourniture d'électricité au tarif réglementé, engagée entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Enedis en 2016, a pu aboutir en toute fin d'année 2017. Ce nouveau contrat doit régir les relations entre les autorités concédantes et leur concessionnaire pour les 30 ans à venir. Ce nouveau modèle de cahier des charges doit, désormais, être négocié au niveau local en respectant les spécificités de chaque concession.

Les négociations du contrat de la concession Nièvre n'ont pu démarrer à ce jour. Enedis a tenté, en effet, de faire signer, en préalable, un accord de méthode au Syndicat dont le contenu est apparu totalement inacceptable car contraire aux dispositions négociées et avec la volonté affirmée d'imposer une date butoir rapprochée visant à limiter les temps de diagnostics ainsi que le partage d'objectifs.

Sans réelle transparence ni dialogue constructif, sans garanties sur la qualité de la distribution de l'électricité sur les 30 prochaines années, l'élaboration partagée d'un schéma de sécurisation HTA/BT sur la concession ainsi que la définition engageante des investissements à réaliser dans le temps, seront impossibles. Si Enedis se satisfait et entend se limiter à la logique simplificatrice du temps de coupure moyen par abonné, le SIEEEN souhaite un engagement durable du concessionnaire sur la performance, du type : « Pas un seul usager de la concession Nièvre ne doit supporter à l'échéance de un temps de coupures supérieur à heures/an. »

Grâce à la modernisation de l'éclairage public avec les luminaires connectés au réseau et aux campagnes de mesures chez les particuliers, le Syndicat a pu démontrer le caractère souvent erroné des calculs théoriques fournis par l'outil GDO d'Enedis sur les départs mal alimentés en Nièvre. Dès 2019, la supervision de la qualité de la distribution de l'électricité à l'échelle quasi départementale sera possible avec l'installation, en de nombreux points du territoire, des luminaires connectés.

Par ailleurs, le SIEEEN poursuit le déploiement de la stratégie énergétique départementale et de sa politique de développement durable ambitieuse afin d'aider la Nièvre à mettre en œuvre et accélérer la transition énergétique. Accompagnement des territoires TePos et des collectivités ayant obligation de réaliser un plan climat ; lutte contre la précarité énergétique ; modernisation de l'éclairage public ; optimisation de la gestion du traitement, et, de la valorisation des déchets ménagers avec la mise en place d'une l'économie circulaire sur notre territoire départemental ; amélioration continue de l'offre d'ingénierie numérique pour les collectivités ; renforcement des expertises dédiées à la valorisation et la préservation du patrimoine public ; promotion et développement des énergies renouvelables, sont autant d'actions menées en 2017 et qui se poursuivent sur les autres années à venir. Toutes ces actions illustrent l'engagement solidaire du Syndicat ainsi que sa volonté de pérenniser la qualité de vie en Nièvre.

Notre mission de service public consiste, au final, à savoir faire perdurer cette solidarité entre territoires urbains et ruraux, garante à la fois, de l'aménagement du territoire, du lien social, du bien-être et du vivre ensemble.



Guy Hourcabie,
Président du SIEEEN

Bonne lecture
chers et chères
collègues
cordialement



Actions menées dans le cadre de la stratégie énergétique de la Nièvre
« Mobilisons nos énergies »



Actions menées dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire
« Nos déchets, une ressource »

HISTORIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature juridique d'un syndicat mixte ouvert à la carte.

Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et Conseil départemental.

Créé en 1946 pour achever l'électrification du département de la Nièvre, le SIEEEN a depuis étendu ses activités à des domaines très variés :

- Énergies, réseaux de chaleur.
- Éclairage public.
- Architecture et équipement.
- Gestion des déchets ménagers.
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Cartographie et Système d'Information Géographique (SIG).

Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels qu'elles ne possèdent pas toujours, les collectivités nivernaises en ont progressivement confié la charge au SIEEEN

Ainsi, les collectivités ont la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service.

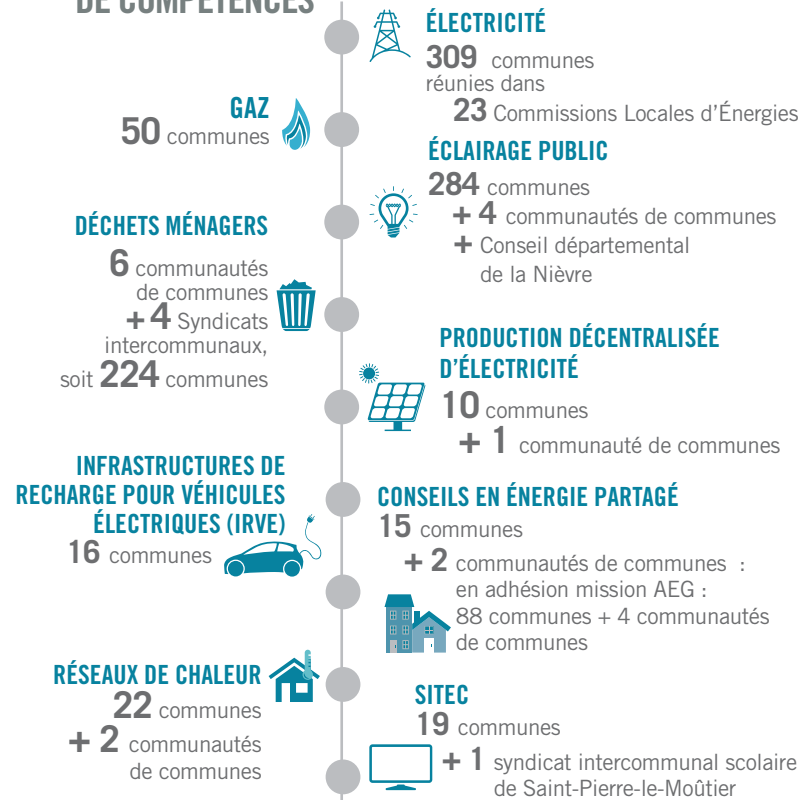
Le fonctionnement du SIEEEN repose sur des valeurs de solidarité, mutualisation et péréquation qui lui permettent de garantir à l'ensemble des collectivités du Département une qualité de service exemplaire.

NOS MISSIONS

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

- Distribution publique de l'électricité.
- Distribution publique de gaz.
- Production décentralisée d'électricité.
- Achat d'énergie.
- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Réseaux de chaleur.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'information et de la communication.
- Infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE).
- Maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagé.

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES



LE COMITÉ SYNDICAL EST CONSTITUÉ DE 88 MEMBRES

PRESTATIONS DE SERVICES

- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'information et de la communication.
- Cartographie et exploitation de données numérisées.
- Déchets ménagers et assimilés.
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Réseaux de chaleur.

CHIFFRES-CLÉS 2017

89 agents SIEEEN
41 776 000 € de budget

ADHÉRENTS :

309 communes
6 communautés de communes
4 syndicats d'ordures ménagères
1 syndicat scolaire
+ Conseil départemental de la Nièvre

LE BUREAU

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du Président, de 7 vices-présidents et de 13 membres.

Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande publique...).

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SIEEEN est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par ses collectivités adhérentes et par un Bureau syndical, émanation du Comité.

Toutes les décisions sont prises par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève et se fait l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers.

Le Comité syndical est constitué de 88 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.

LES FAITS MARQUANTS 2017

1 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SCEEP assure, depuis 2017, l'entretien et la maintenance des 39 radars pédagogiques installés dans les communes nivernaises en plus des feux tricolores.

2 RÉGIE SIEEEN CHALEUR

Le 10 novembre, a été posée la première pierre du réseau de chaleur biomasse de La Charité-sur-Loire sur l'ancien site de la SNCF. 23 bâtiments seront raccordés à ce réseau urbain de grande ampleur.

3 AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE (ALEC)

7 équipes, soit 43 participants, ont décidé de relever le défi « Familles à énergie positive » qui se déroule sur l'Agglomération de Nevers, de décembre 2017 à avril 2018. 1 équipe du Syndicat, constituée de 8 agents et emmenée par leur capitaine, l'ambassadeur de l'énergie du SIEEEN, relève le défi

4 SITEC

Le SIEEEN est devenu centre de formation et d'examen AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux), disposant d'un agent formateur au sein du SITEC. 110 opérateurs et concepteurs de collectivités nivernaises ont été formés.



1 Radar pédagogique



2 Pose de la première pierre du réseau de chaleur de La-Charité-sur-Loire



3 Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre



4 Formation AIPR



5 DÉCHETS MÉNAGERS

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre, le Syctevom en Val de Nièvre, les communautés de communes Loire, Vignobles et Nohain et Loire, Nièvre et Bertranges, Nevers Agglomération, la Région Bourgogne Franche-Comté et le SIEEEN ont organisé le 1^{er} Forum des déchets et de l'économie circulaire. 110 participants ont pu entendre les témoignages et retours d'expériences d'acteurs du territoire dans 4 ateliers thématiques.

6 PATRIMOINE ET ÉNERGIES

Lors du 8^e Club des référents énergie de la Nièvre, 30 participants/élus sont venus s'informer et échanger sur les problématiques énergétiques. Gagnant du concours CEE (2 558 MWh cumac), la commune de La Machine a remporté une thermographie sur l'un de ses bâtiments.

7 ÉLECTRICITÉ

Le SIEEEN a réceptionné les premières bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. 36 bornes accélérées (22 kW) soit 72 points de charge sont en cours de déploiement en Nièvre. Le principe retenu est d'installer un point de charge tous les 40 km.



8 NIÈVRE ÉNERGIES

Le 13 avril, lors de la Foire de Saint-Laurent-L'Abbaye, Nièvre Énergies a présenté au grand public la stratégie énergétique nivernaise et le projet éolien Vents de Loire. Implanté sur les collectivités de Saint-Laurent-L'Abbaye, Saint-Quentin-sur-Nohain et la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, ce parc de 8 éoliennes produira 55 GWh/an d'énergie.

9 ZOOM SUR LA SEMAINE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du 30 avril au 5 mai, le SIEEEN a proposé différentes animations dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable : une conférence sur les énergies renouvelables auprès de 40 élèves du lycée Jules Renard de Nevers ; une visite d'une demi-journée du centre de tri de Fourchambault pour les élus et « Parcours de l'énergie » à Saint-Quentin-sur-Nohain.



LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DÉPARTEMENTALE

En 2014, le SIEEEN et le Conseil départemental de la Nièvre se sont associés pour élaborer une stratégie énergétique pour la Nièvre afin de maîtriser les consommations, tendre vers la sobriété et la valorisation des ressources locales à moyen et long termes. L'ambition est de donner les moyens au territoire de réussir sa transition énergétique.

La stratégie énergétique de la Nièvre répond à 3 enjeux majeurs :

- Réduire les consommations énergétiques de 23 % à l'horizon 2020 et de 40 % à l'horizon 2030.
- Multiplier par trois la production d'énergie issue du développement des énergies renouvelables d'ici 2030 par rapport à la situation de 2014.
- Atteindre un taux de suffisance énergétique de 35 % en 2020 et 50 % en 2030.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

AXE 1 - LOGEMENT : FRANCHIR UN CAP EN TERMES DE QUALITÉ ET DE RYTHMES DE RÉNOVATIONS THERMIQUES DES LOGEMENTS

OBJECTIF atteindre 3 800 rénovations thermiques par an au niveau BBC.

Créée en 2016, la plate-forme Nièvre Rénov' a été mise en place et structurée sur l'année 2017. Ce service public gratuit offre un accompagnement complet pour la rénovation énergétique si possible au standard Bâtiment Basse Consommation (BBC). NièvreRénov' a représenté 34 % des contacts de particuliers à l'Espace Info-Énergie de la Nièvre, via le numéro de téléphone unique 03 86 60 58 70.

Le Conseil départemental assure la communication, travaille sur l'accompagnement et la recherche de partenariats avec les professionnels du bâtiment et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Nièvre.

1 400 logements communaux sont recensés en Nièvre. Une réflexion est en cours pour concevoir un plan de gestion du patrimoine public et définir un programme de travaux. Dans le cadre de leur mission, les conseillers en énergie partagés (CEP) sensibilisent les collectivités sur les aides et les accompagnent sur les projets de travaux.

Des dispositifs ont été créés pour lutter contre la précarité énergétique : poursuite du fonds petits travaux FNAME et, en 2017, fonds d'avance SACICAP Proquivis.



AXE 2 - PATRIMOINE PUBLIC : ATTEINDRE L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PATRIMOINE PUBLIC

OBJECTIF abaisser de 20 % à 25 % la consommation de chauffage à l'horizon 2020.

Le SIEEEN a renforcé son équipe de CEP et propose une compétence optionnelle depuis 2014. 108 collectivités ont rejoint la démarche ; 914 bâtiments sont en suivi (424 000 m²). La baisse de la consommation d'énergie représente 5 100 MWh.

La mission des CEP intègre, désormais, l'optimisation des consommations de l'éclairage public, le suivi d'exploitation du chauffage, l'achat groupé d'énergies et le diagnostic de la qualité de l'air. Une étude est en cours pour mieux connaître l'état de la flotte de véhicules des collectivités.

Le SIEEEN a lancé 3 appels à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et les logements communaux sur la période 2015-2017 (400 000 € d'aides). 19 projets ont bénéficié d'une aide

Dans le cadre de son programme dédié à l'isolation des combles, le SIEEEN a recensé 99 communes. 50 sont intéressées par un groupement d'achat d'isolants. Ce qui représente 134 bâtiments soit 45 649 m² de surface à isoler.

D'autres aides sont disponibles pour les collectivités : le programme régional Effilogis et la Dotation pour les Équipements des territoires (DETR).

AXE 3 - ENTREPRISES : RENDRE LES ENTREPRISES NIVERNAISES ACTRICES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OBJECTIF rénover 55 000 m² de bâtiments tertiaires (3 % du parc) et abaisser la consommation d'énergie de l'industrie de 23 % et de l'agriculture de 5 %. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre propose un programme dédié aux enjeux énergétiques et aux déchets.



AXE 4 - ENR : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE MANIÈRE AMBITIEUSE

OBJECTIF produire 1 700 GWh à l'horizon 2020 en s'appuyant sur 3 filières : l'éolien, le bois énergie et la méthanisation.

La Régie SIEEEN Chaleur promeut et développe les réseaux de chaleur en Nièvre. 15 réseaux de chaleur sont opérationnels sur le territoire. 1 réseau urbain est en construction à La Charité-sur-Loire. 2 plates-formes de transformation et stockage de plaquettes bois à Château-Chinon et Rix vont permettre au SIEEEN de mieux maîtriser la chaîne d'alimentation en bois-énergie.

2 projets de réseaux de chaleur à partir de la récupération de l'énergie fatale industrielle sont en cours d'étude.

Nièvre Énergies développe les énergies renouvelables depuis 2012 : méthanisation ; éolien ; centrales photovoltaïques et micro-hydrauliques.



EN INTERNE, UNE DÉMARCHÉ ÉCO-EXEMPLAIRE

Le SIEEEN a poursuivi sa démarche éco-exemplaire initiée en 2010. L'objectif est de réduire les consommations d'énergies, d'eau et de papiers au bureau et de transmettre ces bonnes pratiques aux visiteurs. Des référents nommés en interne dans chaque service, mobilisent et sensibilisent les agents à l'éco-exemplarité, animés par un ambassadeur de l'énergie.

AXE 5 - AMÉNAGEMENT : FAIRE DE L'AMÉNAGEMENT LA CLÉ DE VOÛTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OBJECTIF faire évoluer les pratiques urbanistiques et d'aménagement. Adapter les infrastructures pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Le SIEEEN travaille sur 2 problématiques :

- La modernisation et l'optimisation de l'éclairage public avec l'installation de luminaires LED connectés (3 400 en 2017) pouvant permettre de développer les réseaux intelligents en Nièvre.
- La mobilité électrique avec le déploiement de 36 bornes de recharge pour véhicules électriques sur la Nièvre en 2017. La phase 2 prévoit l'installation de 106 bornes supplémentaires d'ici 2025.

Une réflexion est menée, par ailleurs, pour évaluer la pertinence du déploiement de la mobilité gazière.

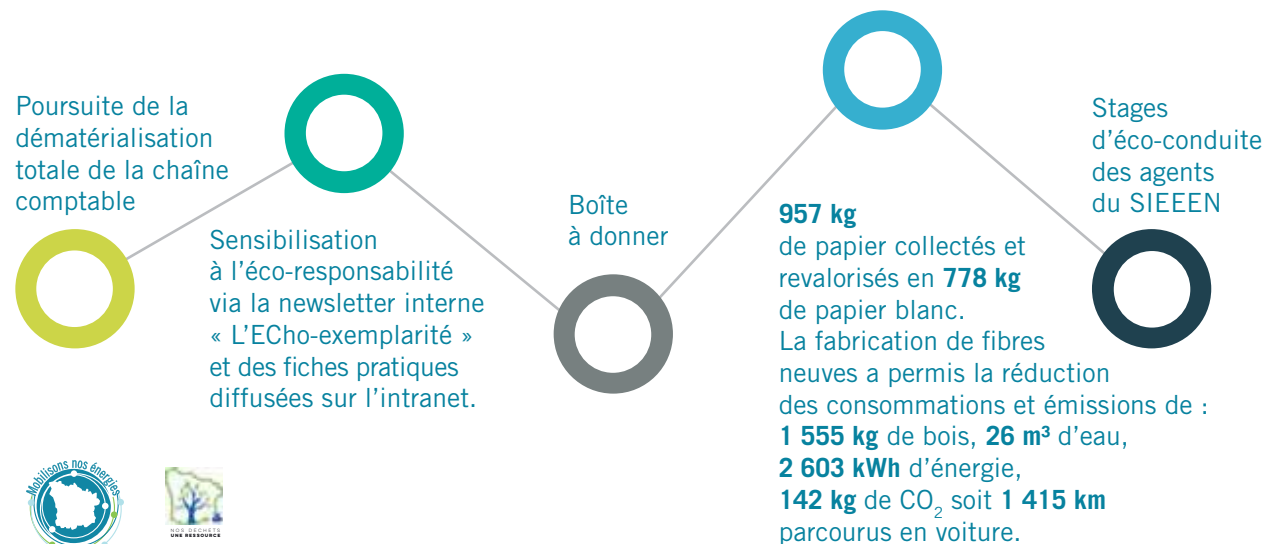
AXE 6 - AXE TRANSVERSAL : SOUTENIR LES ACTEURS DANS LA CONDUITE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIEEEN informe, en amont, toutes les collectivités nivernaises en relayant la démarche nationale. Agissant comme structure d'appui, il propose à celles-ci un accompagnement personnalisé grâce à l'embauche, en 2017, d'un chargé de mission. On compte, en Nièvre, 2 territoires TePos, 5 territoires TEPCV et 4 collectivités ayant l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dont 3 ont choisi de confier l'accompagnement au SIEEEN.

Le Syndicat accompagne également les collectivités dans l'élaboration de leur plan climat ainsi que les territoires TePos à travers l'outil « Destination TePos ».



QUELQUES ACTIONS 2017 :



PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

UN ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES



En élaborant avec le Conseil départemental de la Nièvre la stratégie énergétique départementale, le SIEEEN a su intégrer les grandes problématiques de la transition énergétique à moyen et long termes. Les collectivités disposent, aujourd'hui, d'une ligne stratégique qui leur permet de programmer des actions en cohérence avec les exigences nationales et respectueuses du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et d'être pleinement actrices de la mise en œuvre de la transition énergétique.

La Loi relative à la Transition énergétique et à la croissance verte (TECV) impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018. Outil d'analyse et de développement du territoire et véritable support de la politique locale, le PCAET vise, entre autres, à réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre et à développer la production d'énergies renouvelables.

Le SIEEEN a mis à disposition des 4 territoires obligés (communautés de communes du Sud Nivernais, Loire, Vignobles et Nohain, Loire, Nièvre et Bertranges et Nevers Agglomération) son expertise stratégique et technique afin de les aider à définir leur stratégie et le contenu de leur plan climat. Le Syndicat a ainsi proposé de mutualiser les besoins de chacun pour optimiser les coûts à travers deux offres de services :

- Accompagnement de la collectivité qui conserve l'organisation et le pilotage de la démarche.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec prise en charge de l'encadrement du projet, recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration du PCAET, gestion du comité technique (COTEC), suivi du cahier des charges, assistance au suivi du programme d'actions.

Trois collectivités ont opté pour l'AMO : les communautés de communes Sud Nivernais et Loire, Nièvre et Bertranges ainsi que Nevers Agglomération.

LA DÉMARCHE TEPOS COMME VOLET ÉNERGIE DU PCAET

Illustration concrète de la stratégie énergétique départementale, la démarche TePos (Territoire à énergie positive) peut être le volet énergie du PCAET. Le SIEEEN est identifié comme structeur d'appui collectif des TePos nivernais auxquels il apporte une assistance personnalisée.

En 2017, le Syndicat a fait une mise à plat de la démarche pour sensibiliser les nouvelles équipes des collectivités sur les enjeux de la transition énergétique à l'échelle locale. Il s'est appuyé sur l'outil « Destination TePos », un plateau de cartes à jouer et un tableur d'évaluation qui met en perspectives la situation énergétique du territoire avec évaluation de la situation et du potentiel.

Une première expérience (2 sessions) a été réalisée avec la communauté de communes Haut Nivernais Val-d'Yonne. Élus et habitants ont pu mieux appréhender l'effort à fournir pour atteindre un point d'équilibre entre consommation et production d'énergie à l'horizon 2035. La communauté de communes consomme tous secteurs confondus 500 GWh et produit 114 GWh d'énergie. D'ici 2030, elle entend abaisser sa consommation globale à 415 GWh et produire 255 GWh.



Plateau de jeu TePos



Session avec la communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne



Session avec la communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne



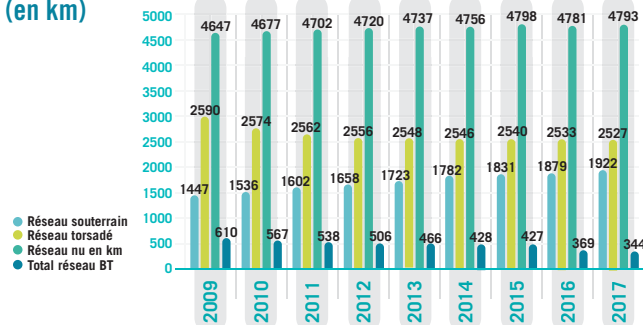


LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE 2017

Avec l'élaboration de la stratégie énergétique départementale et des actions initiées pour tendre vers la sobriété, le SIEEEN met en œuvre une politique volontariste pour permettre à la Nièvre de réussir sa transition énergétique. Dans le cadre du contrôle de concession, le Syndicat s'est intéressé aux pertes électriques sur les réseaux afin de pouvoir étudier les actions d'amélioration de la qualité de la distribution d'électricité.

En France, les pertes sur réseaux atteignent 22 TWh soit 6 % de la consommation totale et une dépense de 1,2 milliards d'euros. Enedis, le concessionnaire, a été dans l'incapacité de préciser le volume des pertes sur la concession Nièvre. Il a refusé de remettre au Syndicat les différentes données permettant de faire une évaluation au motif que l'activité de calcul ne relevait pas du droit de contrôle de l'autorité concédante. Cet exercice a permis de constater qu'il n'existait, chez Enedis, aucune politique de résorption des pertes réseaux alors que ce dernier affirme agir pour soutenir les exigences de la loi sur la transition énergétique ! Le SIEEEN a pu mettre en évidence la nécessité d'initier un programme important de changement des réseaux 15 000 V HTA, encore existants dans certaines zones urbaines telles que l'Agglomération de Nevers, en 20 000 V. Le cabinet d'ingénierie spécialisé Naldeo, missionné par le Syndicat, a estimé que les pertes réseaux représentaient une émission de CO₂ comprise entre 1 325 000 t et 1 980 000 t. La résorption des problèmes sur les réseaux 15 000 V HTA générerait un important volume de Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) qui pourrait être réinvesti dans un programme d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité sur le territoire.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU BASSE TENSION EN NIÈVRE 2008-2017 (en km)



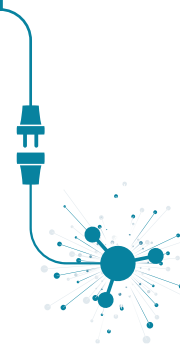
11 065 Km

de réseaux basse et moyenne tensions (BT-HTA)

151 146



abonnés



CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DANS LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC)

Le SIEEEN a refusé de valider le CRAC 2016 estimant qu'il n'a pas obtenu les réponses à ses questions, ainsi qu'au contenu en général des données fournies, notamment sur :

- La modification unilatérale de la durée de vie comptable des installations et des amortissements qui résultent de certains ouvrages de distribution.
- La non-transmission des études réalisées par Enedis pour la prolongation des durées de vie des ouvrages.
- Le détail des investissements. Enedis continue de comptabiliser dans ses travaux d'investissements les sommes financées par les particuliers et les producteurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), ce qui gonfle artificiellement le volume des investissements et ne correspond pas à l'effort réel qu'il finance.
- Le SIEEEN demande à ce que le CRAC intègre un suivi des consommations des crédits année par année avec un tableau comprenant les affaires programmées avec leurs montants prévisionnels et le montant des dépenses réelles.
- Le traitement des données à l'échelon national. Le Syndicat demeure perplexe sur la pertinence des données du CRAC, même si le concessionnaire met à disposition certaines informations supplémentaires. Des éléments fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et parfois à la maille nationale, diluent les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive.

Le SIEEEN souhaite que le CRAC soit plus un reflet de la concession Nièvre avec des éléments se rapportant principalement à celle-ci.

RELATIONS AUTORITÉ CONCÉDANTE – CONCESSIONNAIRE

Le SIEEEN estime que l'interprétation du cahier des charges de concession que fait Enedis n'est pas tolérable. Le manque de transparence du concessionnaire demeure une constante même si ce dernier exprime la volonté de trouver des points d'amélioration. Si les relations sont bonnes, la mise en œuvre des actions d'Enedis ne satisfait pas les exigences du SIEEEN. Le Syndicat ne peut que déplorer le non-respect du cahier des charges de concession, notamment en matière de procédures sur les investissements.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FACÉ (CAS-FACÉ)

Grâce aux campagnes de mesures chez les particuliers et à l'installation des luminaires LED connectés sur le territoire nivernais, le SIEEEN peut disposer en temps réel de données sur les tensions. Celles-ci diffèrent des informations de l'outil GDO produites au niveau national par Enedis qui fait état des besoins des concessions à partir de calculs théoriques... L'inventaire 2017 a permis de démontrer la pertinence des données du SIEEEN collectées sur le terrain. Preuves à l'appui, Enedis a validé les informations de son autorité concédante et accepté que celles-ci soient les données communes présentées dans le dossier FACé. Les 111 départs mal alimentés relevés par le Syndicat ont ainsi remplacé les 36 d'Enedis. Il a été convenu de mener une étude conjointe sur 30 dossiers supplémentaires présentant des contraintes fluctuantes. Le conseil du FACé a accordé une dotation de 1 968 000 € à la Nièvre sur la base de 111 DMA.



RAPPEL AUX ÉLUS

Tout usager du service public du gaz ou de l'électricité peut recourir à la médiation du SIEEEN pour tout différend l'opposant à Enedis ou GRDF ainsi qu'au fournisseur EDF pour ce qui concerne les abonnés aux tarifs historiques sur le département de la Nièvre.

TÉL. : 03 86 59 76 90

MÉL. : CONTACT@SIEEEN.FR



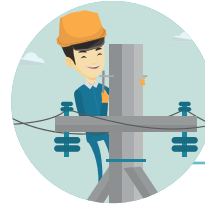
UN SERVICE SOLIDAIRE POUR DÉVELOPPER ET MODERNISER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN NIÈVRE

Le SIEEEN assure, depuis sa création en 1946, la maîtrise d'ouvrage sur les opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'électricité. Acteur reconnu dans le domaine des énergies, il veille au maintien d'un service public de qualité pour les collectivités locales et les usagers.

Le Syndicat réalise différentes opérations de renforcements, sécurisations, raccordements et extensions de réseaux. Il se charge également du génie civil télécom (études et travaux). Lors du contrôle effectué dans le cadre de l'inventaire des besoins en électrification rurale de 2017, le SIEEEN a pu constater qu'Enedis a augmenté artificiellement la tension dans sa méthode de calcul afin de diminuer le nombre de départs mal alimentés (DMA) sur la concession Nièvre. Les campagnes de mesures chez les particuliers ainsi que les données recueillies en temps réel à partir des luminaires connectés, ont permis de démontrer que le concessionnaire sous-évaluait le nombre de DMA et de clients mal alimentés (CMA). Les 111 fiches d'avant-projets issues des mesures du SIEEEN, d'Enedis ou des réclamations directes d'usagers non-répertoriées dans le Système d'Information Géographique du concessionnaire attestent clairement de la volonté d'Enedis de sous-évaluer les besoins réels de la concession, tout cela au détriment de l'usager.



5 642 557 €
de travaux



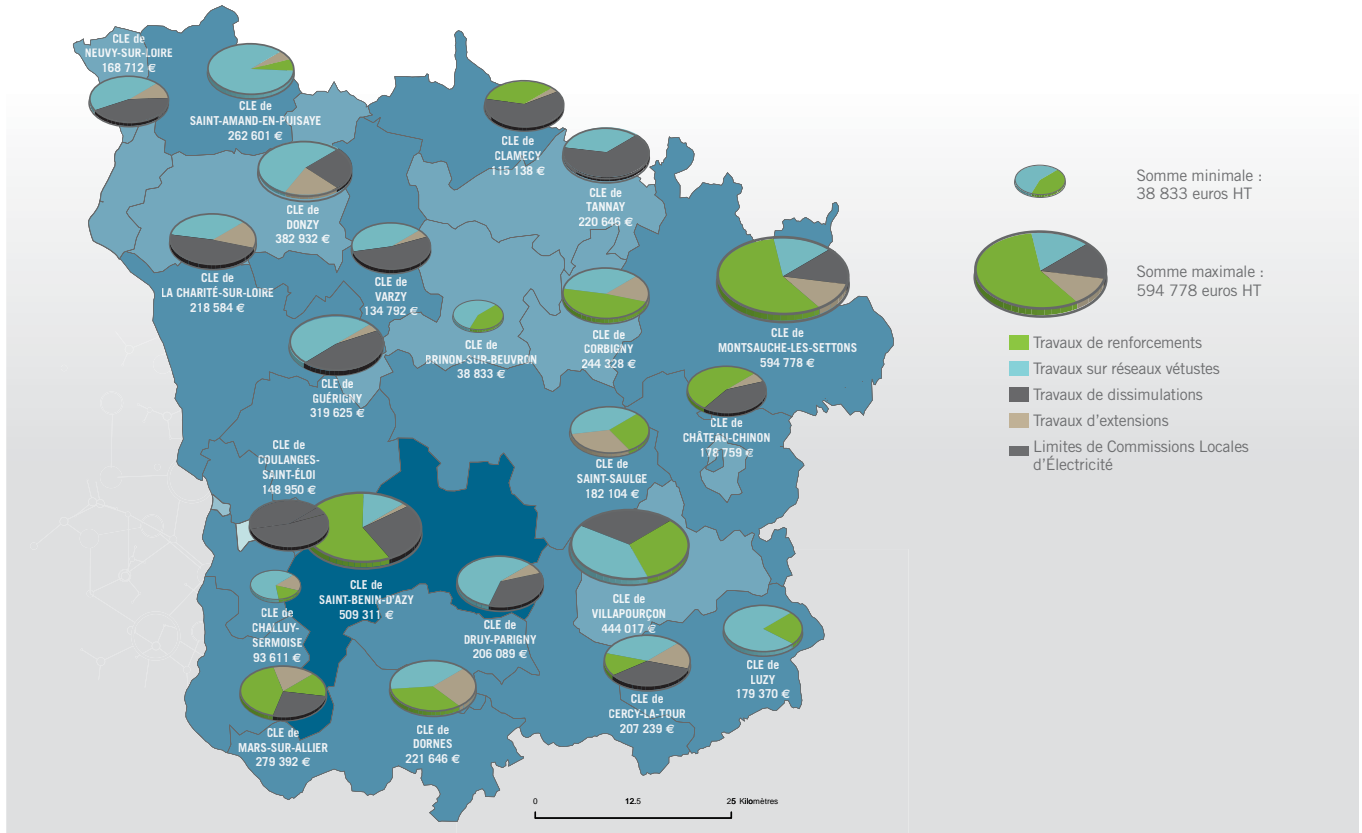
137
opérations réseaux

RÉALISATIONS SIEEEN 2017

Types d'opérations	Pose (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	15	7,440
Sécurisation d'ouvrages	26	22,539
Dissimulation	10	4,732
Extension	6	0

→ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Distribution publique d'électricité ».

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ EFFECTUÉS PAR LES COMMISSIONS LOCALES D'ÉLECTRICITÉ EN 2017





DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SIEEEN a adopté, en 2013, la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». Référent et partenaire privilégié des collectivités dans le domaine des énergies et de l'éclairage public, le Syndicat s'est proposé de mettre en œuvre, sous sa maîtrise d'ouvrage et en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Ademe et les EPCI, le déploiement des bornes de recharge sur le Département en 2 phases :



- 2016-2017 : déploiement d'un réseau de 36 bornes de recharge électrique accélérée de 22 KVA interopérables et communicantes et permettant la recharge de tous types de véhicules électriques ou hybrides. Les utilisateurs bénéficient d'un service de supervision incluant la localisation, la réservation, le mode de paiement et une assistance 24h/24. En 2017, 23 bornes étaient en service.
- 2018-2025 : installation de 106 bornes supplémentaires : 45 bornes de 3-7KVA, 46 de 22 KVA et 15 autres de 43-50 KVA.



DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 2016-2018



345 600 €TTC

investis pour la phase 1



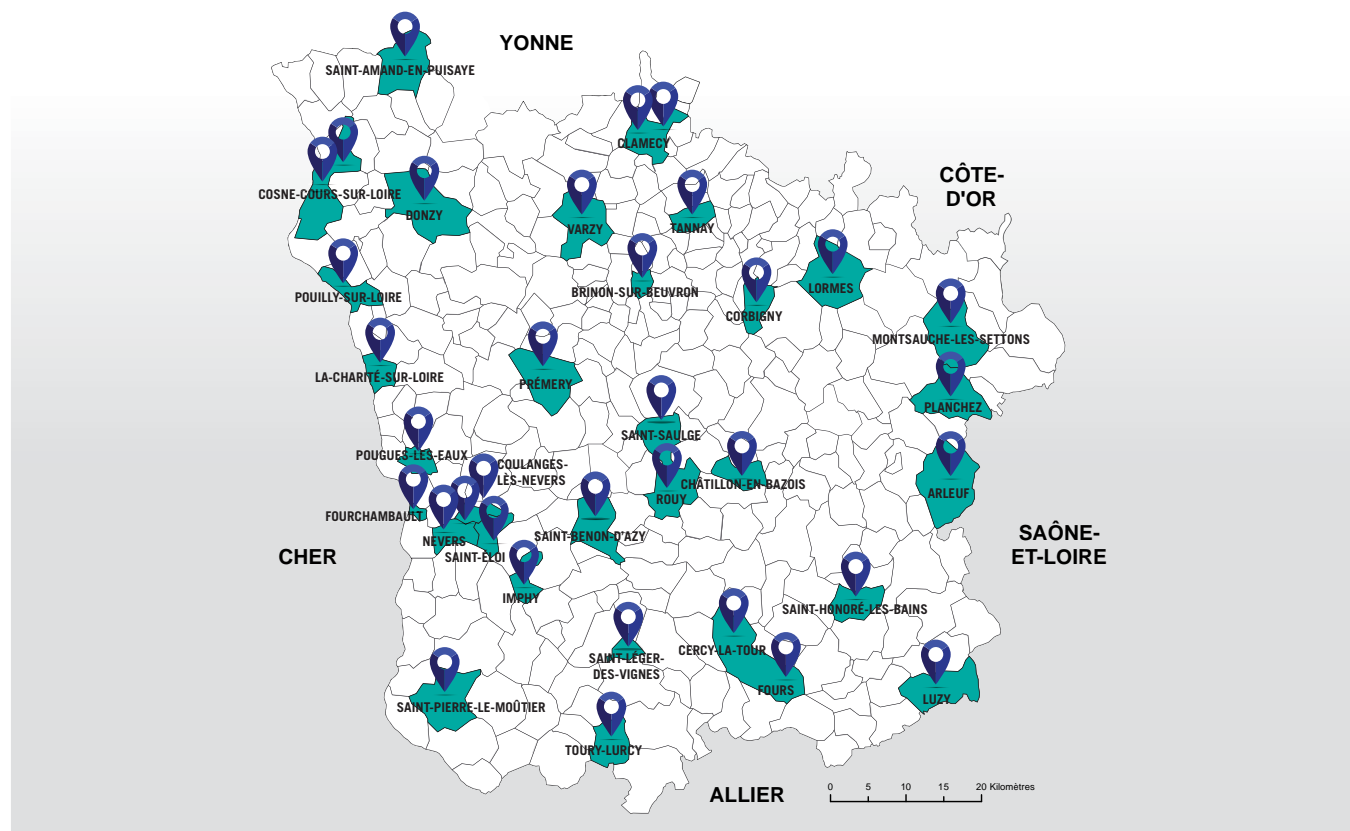
144 000 €TTC

de subvention Ademe



55

abonnés en Nièvre en 2017



<http://www.sieeen.orios-infos.com/>





LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ



En Nièvre, le SIEEEN est l'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz pour le compte des collectivités adhérentes qui lui ont transféré cette compétence. Il veille au respect du contrat de concession pour les délégations de services publics gaz naturel (GRDF) et les délégations de services publics pour le propane (Antargaz et Finagaz).

Avec la signature récente du nouveau cahier des charges de la concession et la clarification de certaines données, le SIEEEN n'a pas fait de contrôle en 2017. Le Syndicat a exposé, toutefois, à GRDF sa volonté de développer une station GNV pour les particuliers en Nièvre. Le retour d'expérience de la Ville de Nevers, dont la flotte de bus roule au gaz naturel de ville, ne s'avère pas probant. Des contacts ont été pris avec le directeur régional de GRDF qui initie un projet avec un transporteur qui souhaite se doter d'une flotte de 100 camions GNV. Une station de remplissage serait créée chez ce dernier. Si le Syndicat confirme son projet à l'avenir, il lui faudra résoudre le problème de la maintenance des véhicules auquel se heurtent les utilisateurs.

En 2017, la commune de Champvert a transféré sa compétence gaz au SIEEEN, qui regroupe désormais 41 communes sur les 59 desservies en gaz naturel sur le Département. Aucun projet DSP n'a abouti, les propaniers privilégiant la logique économique et recherchant un retour sur investissement plus rapide. 5 communes -Saint-Benin-d'Azy, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Tracy-sur-Loire et Entrains-sur-Nohain- sont desservies en gaz propane.



→ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Distribution publique gaz ».



TARIF SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ (TSS)

Les ménages dont les ressources annuelles sont inférieures ou égales au plafond des ressources ouvrant droit à la CMUC ou à l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont eu droit à la fourniture de gaz naturel au tarif spécial solidarif (TSS) jusqu'au 31 décembre 2017. Cette aide est remplacée depuis le 1^{er} janvier 2018 par le chèque énergie, nouveau dispositif mis en place par le ministère de la Transition énergétique et solidaire.





UNE STRATÉGIE LUMIÈRE POUR UNE PLUS GRANDE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Selon l'Ademe, l'éclairage public représente 37 % de la facture d'électricité totale des collectivités. Depuis plusieurs années, le SIEEEN met en œuvre une politique de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public afin de répondre aux exigences réglementaires, permettre aux communes de mieux maîtriser leur demande d'énergie et réduire leurs factures énergétiques.

Pour tendre vers la sobriété et l'efficacité énergétique, le Syndicat a défini une démarche globale associée à la veille technologique. Il réalise en amont des diagnostics exhaustifs du patrimoine des collectivités et élabore des schémas directeurs d'éclairage public qui abordent les problématiques sociales, économiques et environnementales. Cette approche permet d'optimiser les investissements, de gérer de façon efficiente et durable l'éclairage public en réduisant de 50 % la consommation (kW), de valoriser leur patrimoine, de sécuriser l'espace public par la lumière, de renforcer leur identité nocturne et de garantir un meilleur contrôle et recyclage des équipements.

Les collectivités disposent d'une approche globale qui leur fournit des réponses en adéquation avec différents critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socio-économique et technique. Elles peuvent prioriser, ainsi, plus facilement leurs investissements à moyen et long termes.

Le transfert de la compétence « Éclairage public » au SIEEEN inclut la fourniture d'énergie. Le Syndicat gère, en 2017, un portefeuille de 3 471 contrats soit 1 700 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 13 GWh. Ce service complémentaire répond à une volonté : garantir aux collectivités nivernaises les tarifs les plus avantageux.

LE LED CONNECTÉ, LA SOLUTION TECHNOLOGIQUE RETENUE PAR LE SIEEEN



Le SIEEEN a fait le choix des luminaires LED connectés pour moderniser le parc d'éclairage public de la Nièvre. Cette technologie présente de nombreux avantages : durée de vie plus longue (jusqu'à 50 000 h) ; consommation nettement inférieure aux solutions classiques ; possibilité de couplage avec des systèmes d'éclairage intelligents tels que les détecteurs de présence ; et fréquence de maintenance réduite. Cette solution innovante de supervision permet de travailler sur des réseaux smart grid qui fournissent, en temps réel, des informations sur les tensions des réseaux et l'intensité du courant électrique.

Grâce à ce type de technologie, le Syndicat peut intervenir à distance sur divers scénarii (programmation, gradation...) et connaître l'état du luminaire. En 2018, par le biais de cette technologie, le SIEEEN va expérimenter, en mettant sous tension 24h/24 le réseau d'éclairage public afin d'intégrer le panneau publicitaires, radars pédagogiques, caméras, tout cela permettant aux collectivités d'économiser les abonnements d'électricité. Des modules spécifiques pourront être intégrés également à ces luminaires, selon les besoins des collectivités, pour faciliter la mise en place des espaces de vie intelligents.

En 2017, le SIEEEN a poursuivi son programme de fiabilisation et de modernisation de l'éclairage public des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Ceux-ci pourront, après travaux, réaliser au moins 50 % d'économie sur leur fourniture d'énergie. Les actions initiées et portées par le Syndicat participent de la réduction de la facture énergétique de la Nièvre qui s'élève à 430 M€ chaque année.

290
communes

4 communautés de communes
+ le Conseil départemental de la Nièvre



Mise en lumière de la mairie de Saint-Léger-des-Vignes



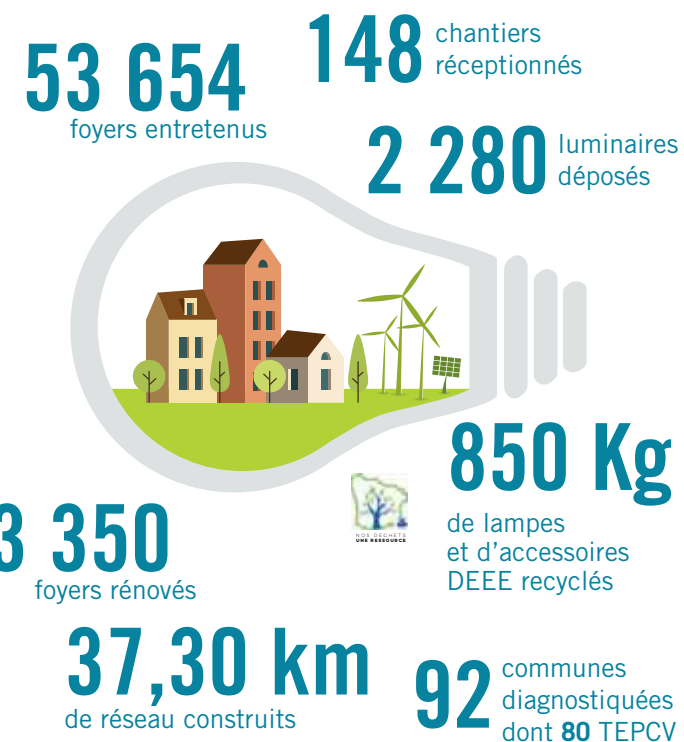
UN SERVICE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE INTÉGRÉ

Le Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public (SCEEP) assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités au SIEEEN. Il planifie ses interventions à l'année en concertation avec les collectivités et intervient pour des dépannages à la demande. Ses missions comprennent :

- Les dépannages curatifs des lampes et des appareillages.
- Les visites systématiques pour changer les lampes en fin de vie.
- Les visites préventives.

En 2017, le SCEEP s'est vu confier une nouvelle mission : l'entretien des radars pédagogiques.

Hemera, le nouveau système d'information géographique full web du SIEEEN, est aujourd'hui opérationnel ; les données liées à la maintenance et l'entretien de l'éclairage public sont dématérialisées. Grâce à cet outil plus performant, plus réactif et plus précis, qui répertorie l'ensemble du parc d'éclairage public, les collectivités peuvent transmettre les demandes de dépannages via leur plan de cadastre numérisé. Les fiches d'intervention validées par le Syndicat sont transférées aux agents du SCEEP sur les tablettes embarquées dans les camions. Cette solution optimisée évite les erreurs d'interprétation et permet de bénéficier d'une cartographie des réseaux en temps quasi réel.



→ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Éclairage public ».





UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR RESTRUCTURER L'ACTIVITÉ ET OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS

La labellisation Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, en 2014, puis la signature d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'Ademe, en 2016, traduisent la volonté du Syndicat et de ses adhérents de mettre en œuvre une politique Déchets ambitieuse. Celle-ci est pensée pour initier une démarche vertueuse qui contribue durablement au développement économique et social du territoire.

Pour créer ce cercle vertueux et faire des déchets une ressource, le territoire SIEEEN met en œuvre une politique axée sur la prévention et le tri, la maîtrise des coûts de gestion des déchets et la recherche de nouvelles niches créatrices d'activités locales de réemploi et de valorisation pouvant s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire.

UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE POUR OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS

La loi sur la nouvelle organisation du territoire (NOTRe), a apporté des modifications à la gestion des déchets. Elle a acté le transfert de la planification des déchets non-dangereux des Départements aux Régions, désormais chargées de décliner un plan régional unique de prévention et gestion des déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe, impose le transfert de la compétence « Gestion des déchets et assimilés » des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

En Nièvre, le nombre de structures intercommunales assurant cette compétence est passé de 22 à 13 parmi lesquelles 8 ont transféré la compétence au SIEEEN.

La fusion des collectivités a modifié le découpage territorial du Syndicat. Le territoire SIEEEN compte désormais 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 14 avant la fusion. L'année 2017 s'est inscrite dans la continuité de 2016 : le Syndicat a poursuivi, avec les 9 nouveaux EPCI, les actions engagées d'économie circulaire initiées avec la signature du CODEC et le projet de réorganisation de l'activité déchets.

En concertation avec ses collectivités adhérentes, le SIEEEN envisage, en effet, de modifier le fonctionnement des quais de transfert et des plates-formes de compostage. Avec la nécessité de renouveler ses équipements, le SIEEEN a souhaité étudier un nouveau maillage du réseau et retenir les choix technologiques pour optimiser l'organisation des collectes et maîtriser les coûts de transport (conditionnement et remplissage des bennes, exutoires...).

La part du traitement représente 35 % du coût global de gestion des déchets. Il comprend :

- L'élimination des ordures ménagères résiduelles (OMr) et du tout-venant de déchetterie (30 % du coût de traitement) dont l'évolution reste contrôlable par l'amélioration des performances de tri et les actions de réemploi.
- Les activités de transport, de tri des emballages/papiers et de compostage (50 % du coût de traitement) qui reposent sur un réseau d'équipements qui arrivent en fin de vie (20 ans) et qui ne répondent plus aux besoins actuels et futurs.

Menée en concertation étroite avec l'ensemble des collectivités adhérentes (4 réunions des présidents, 10 réunions techniques) et avec l'aide de deux bureaux d'études, la réflexion a permis de déboucher sur un nouveau schéma opérationnel qui prévoit la restructuration complète de l'activité grâce à la mise en place d'un nouveau maillage du territoire, l'évolution technique des équipements et la réorganisation du transport à coût maîtrisé à l'horizon 2020.



12 724 t

d'ordures ménagères résiduelles traitées

7

 quais de transfert

5

 plates-formes de compostage

492 kg/hab

de déchets ménagers et assimilés produits

12 206 t

valorisées (emballages et biodéchets)



4 041 t

de compost

24 871 t

d'ordures ménagères et assimilées





POURSUITE DE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

En 2017, les EPCI adhérents au SIEEEN pour la compétence « Déchets » ont travaillé sur la réorganisation des services à l'échelle de leur nouvelle entité territoriale née des fusions de collectivités issues de l'application de la loi NOTRe. Ce qui a ralenti le développement de projets d'économie circulaire. Le Syndicat a poursuivi l'animation sur le territoire afin de décliner son programme commun déchets et économie circulaire.

Les groupes de travail et les ateliers techniques commencent à porter leurs fruits et favorisent la création de réseaux. La nouvelle gouvernance partagée, instaurée autour de la « Conférence des présidents », permet un meilleur investissement des élus en charge de la gestion des déchets (taux de participation de 84 %). Grâce au traitement des sujets en sous-commissions thématiques, ces derniers s'approprient les dossiers et se positionnent plus facilement sur les projets.



ÉQUIPEMENTS SIEEEN / TONNAGES 2017

Commune	Quai de transferts	Plate-forme de compostage Biodéchets	Plate-forme de compostage Déchets verts
Château-Chinon	1 423 t	405 t	506 t
Corbigny	1 536 t	613 t	1 043 t
Préporché	1 529 t	478 t	2 198 t
Rix	2 052 t	469 t	1 270 t
Rouy	1 105 t	1 350 t	1 963 t
Champvert	3 008 t	-	-
Chantenay	2 069 t	-	-

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET UNITÉS DE TRAITEMENT 2017 ET TONNAGES TRAITÉS

- Territoires non-gérés par le SIEEEN
- CC Amognes Cœur Nivernais (Pop. concernées : 8 177 hab.)
- SYCTOM Avriil-sur-Loire / Fleury-sur-Loire / Luthenay-Uxeloup (Pop. concernées : 1 151 hab.)
- CC Haut Nivernais-Val d'Yonne (Pop. concernées : 12 254 hab.)
- CC Sommets Morvan et Grands Lacs (Pop. concernées : 13 456 hab.)
- CC Tannay Brinon Corbigny (Pop. concernées : 10 477 hab.)
- CC Bazois Loire Morvan (Pop. concernées : 16 324 hab.)
- SYCTOM Saint-Pierre-le-Moûtier (Pop. concernées : 13 595 hab.)
- CC Sud Nivernais (Pop. concernées : 19 281 hab.)

- Incinérateur
- Centre de tri
- Déchetterie
- Plate-forme de compostage
- Quai de transfert
- Traitement OMR
- Traitement tout-venant
- Verrier
- ➔ Flux des emballages et papiers
- ➔ Flux des ordures ménagères
- ➔ Flux du verre





SIEEEN CHALEUR RENFORCE SA POSITION DE LEADER DE LA THERMIE BOIS EN NIÈVRE

Avec ses 220 000 ha de forêt, la Nièvre dispose d'une ressource importante que le SIEEEN peut exploiter pour produire et distribuer de la chaleur à ses collectivités adhérentes. Depuis la création de la Régie SIEEEN Chaleur en 2012, régie à simple autonomie financière, le Syndicat assure l'exploitation de 15 réseaux de chaleur sur le territoire.

Les réseaux de chaleur répondent au Plan Énergie Climat Bourgogne (PECB), objectif européen 3 x 20 qui consiste à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici 2020.



Après transfert total de la compétence « Chaleur », la Régie assure l'étude, le financement, la réalisation, l'exploitation, la production et la vente de chaleur au compteur des abonnés. SIEEEN Chaleur collabore en amont avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et le Parc Naturel Régional du Morvan qui réalisent les études d'opportunité et les études de faisabilité. Le SIEEEN prend en charge la maintenance et l'exploitation en régie, après la réalisation des travaux.



Pour optimiser le fonctionnement, le SIEEEN a restructuré les ressources humaines de la Régie en recrutant un technicien afin de s'assurer de la bonne exploitation des installations. Ce dernier gère la garantie de parfait achèvement (GPA). Une assistante comptable à mi-temps a également rejoint SIEEEN Chaleur pour la facturation des abonnés et le suivi des contrats avec les prestataires.

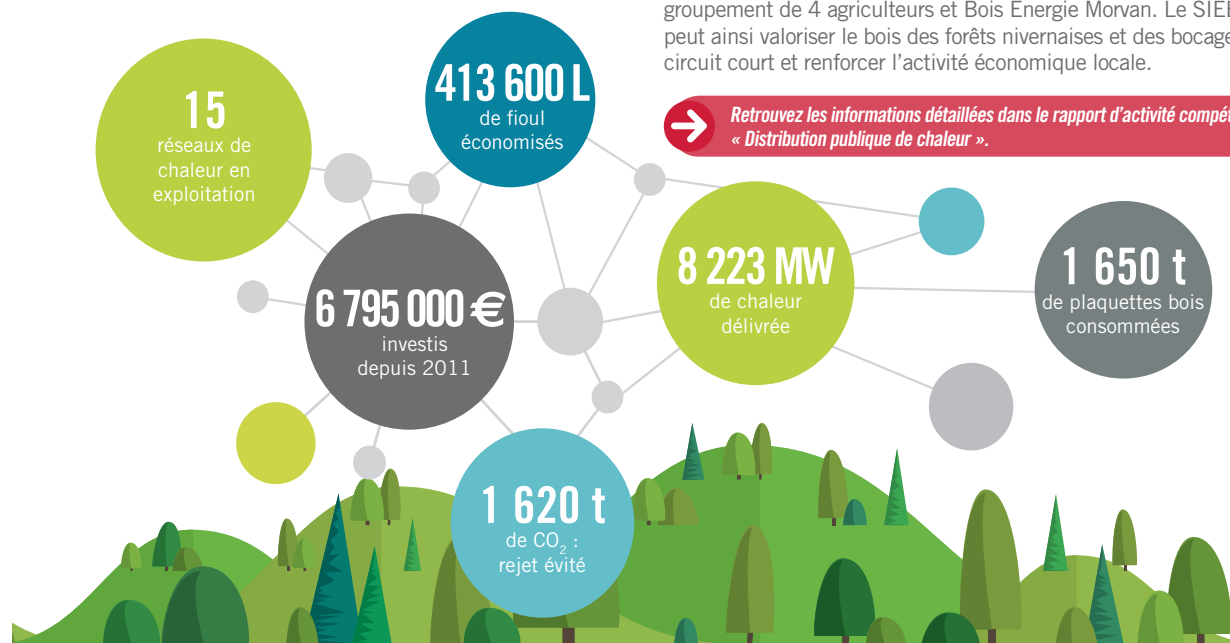
Un responsable technique est en charge de la gestion des investissements et du suivi de l'exploitant.

Le Syndicat a poursuivi la recherche de partenariats en relation avec la Chambre d'agriculture pour pouvoir produire 5 100 tonnes de plaquettes d'ici fin 2018 contre 3 000 tonnes en 2017. Il a renouvelé ses marchés d'approvisionnement pour la période 2017-2019 et retenu 3 prestataires : Bongard-Bazot et Fils (BBF), un groupement de 4 agriculteurs et Bois Énergie Morvan. Le SIEEEN peut ainsi valoriser le bois des forêts nivernaises et des bocages en circuit court et renforcer l'activité économique locale.

➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Distribution publique de chaleur ».



Chaufferie bois EIAT Château-Chinon





UN SERVICE COMPLET POUR RÉHABILITER, VALORISER ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Le service Patrimoine et Énergies propose aux collectivités une expertise multiple dédiée à la réhabilitation, la mise aux normes, la valorisation et la préservation de leur patrimoine bâti. Il assure différentes missions qui améliorent le cadre de vie : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance à la gestion du patrimoine, conseil en énergie partagé et réalisation de sites de production d'énergies renouvelables.

Les collectivités peuvent recourir aux services du SIEEEN pour avoir une connaissance approfondie de leur patrimoine, assurer leur suivi technique et optimiser leur gestion dans la durée. Pour renforcer sa démarche, le service Patrimoine et Énergies a divisé le territoire en 3 zones géographiques sur lesquelles intervient un binôme référent constitué d'un chargé d'opération bâtiment et d'un conseiller en énergie partagé (CEP).

Les collectivités nivernaises peuvent renforcer ainsi la cohérence de leur gestion patrimoniale en se dotant d'un outil d'aide à la décision personnalisé qui présente les volets financiers et technique des travaux à réaliser. Celui-ci inclut une analyse de l'état général des bâtiments ; un diagnostic complet du bâti ; un programme de travaux ; un plan pluriannuel d'investissements qui précise la fréquence des réhabilitations et des interventions curatives et préventives dans le temps ; un suivi des performances énergétiques et une mutualisation des certificats d'économie d'énergies (CEE).



Rénovation école Arleuf

En adhérant à la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) et Conseil en Énergie Partagé (CEP) », les collectivités nivernaises peuvent profiter d'une solution de gestion patrimoniale globale et de tarifs préférentiels grâce à une subvention à hauteur de 40 % du SIEEEN et un soutien financier de l'Ademe. La cotisation annuelle s'élève à :

- 0,60 €/habitant pour les collectivités ayant déjà réalisé un pré-diagnostic de leur patrimoine bâti.
- 0,85 €/habitant pour les collectivités n'ayant réalisé aucun pré-diagnostic.
- La cotisation annuelle est plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 5 000 habitants.
- Pour les communautés de communes, prise en compte de 10 % de la population des communes de son territoire.
- Si le territoire est couvert à 100 % : -0,10 €/hab.

18

collectivités adhérentes à la compétence Énergie

communes sous l'ancienne convention AEG

90

79

collectivités adhérentes à la convention de mutualisation des CEE

22
GWh cumac

de dépôt de CEE (7 dépôts) en 2017

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Grâce au tandem conseiller en énergie partagé (CEP) et chargé d'opération, le SIEEEN peut mieux soutenir les collectivités dans leurs programmes de rénovation de leur parc bâti et les aider à mieux intégrer dans leurs projets les réglementations en vigueur et les exigences environnementales. Les collectivités bénéficient d'une expertise complète incluant conseil, pré-diagnostic énergétique, thermographie, instrumentation des bâtiments (caméra thermique, enregistreur de CO₂, mesure d'appel de puissance sur les installations électriques...), maîtrise d'œuvre, accompagnement pour la réalisation de travaux, suivi des consommations énergétiques, information et sensibilisation (GEP Web, club de référents énergie...).

En 2017, les 3 zones d'intervention des CEP ont été redéfinies en fonction de la nouvelle organisation territoriale des communautés de communes.

Les conseillers en énergie partagés ont assisté les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) dans leur démarche CEE. Cet accompagnement permet d'identifier les travaux éligibles, définir les cahiers des charges sur les niveaux de performances énergétiques et faciliter le montage des dossiers. Le Parc Naturel Régional du Morvan et la communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne bénéficient de cette assistance



VALORISATION DES TRAVAUX ET CEE

Les travaux réalisés génèrent des Certificats d'Économie d'Énergies (CEE) que le SIEEEN valorise dans le cadre de son dispositif de mutualisation. Grâce aux CEE, les collectivités nivernaises peuvent disposer d'une source de financements pour leurs futures opérations favorisant des économies d'énergies. La valorisation représente 4,3 % du montant des travaux liés à la rénovation thermique lourde d'un bâtiment résidentiel, 7 % pour un bâtiment tertiaire. La troisième période des CEE, en cours, impose un dépôt de 50 GWh cumac par dossier. Les collectivités bénéficient de 70 % du prix de leurs CEE, le Syndicat récupérant les 30 % restants pour les frais de dossiers, la gestion administrative et la constitution d'un fonds pour la MDE.

En juin 2017, 143 GWh cumac ont été mis en vente pour un montant de 647 084 €. Par ailleurs, le Syndicat a restitué aux collectivités 161 000 € sur la vente des CEE pour la période 2012-2016.





BILAN ÉNERGÉTIQUE NIVERNAIS 2017

108 collectivités engagées
(113 800 habitants)

914 bâtiments audités

424 000 m² de surface



Montants des travaux réalisés

8 320 000 € HT
(Rénovation bâtiment)

7 829 000 € HT
(Réseaux de chaleur bois)

1 036 500 € HT
(Photovoltaïque)

Économies cumulées depuis 2008

Rénovation bâtiment + Réseaux de chaleur bois

5 100 MWh
1 124 000 € TTC
3 500 t CO₂
105 000 € de CEE

Photovoltaïque

(production) **1 161 MWh**
(production) **391 000 € TTC**
(évité) **101 000 t CO₂**

GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ISOLATION DES COMBLES

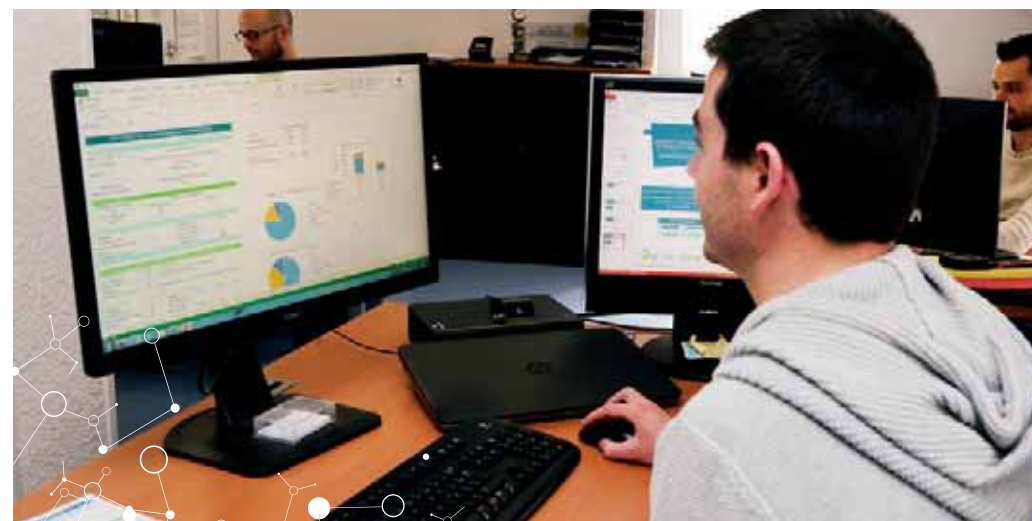
Le SIEEEN avait proposé, en 2016, la création d'un groupement départemental dédié à l'isolation des combles. Accessible aux collectivités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Énergie et Conseil en Énergie Partagé » du Syndicat (convention en cours dans le cadre de la mission d'audit énergétique global (AEG) ou adhésion à cette compétence), cette initiative vise à renforcer sa politique de développement des actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie.

En 2017, le Syndicat a sondé les collectivités nivernaises afin d'évaluer leurs besoins par questionnaire. Sur 99 communes, 50 sont favorables. 134 bâtiments, soit une surface de 45 649 m², pourraient bénéficier de ce dispositif en fonction du diagnostic détaillé qui sera engagé en 2018.



RECENSEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre du renforcement de l'accompagnement énergétique des collectivités, le SIEEEN s'est intéressé à leur flotte de véhicules, en 2017. L'étude réalisée par questionnaire apportera une connaissance plus précise du parc (types de véhicules, année de mise en service, motorisations, kilométrages, pratiques de remplissage...). 63 communes et 5 intercommunalités ont répondu à cette enquête. Sur un parc de 230 véhicules, 60 % sont des utilitaires et 40 % ont plus de 10 ans. Le SIEEEN pourra s'appuyer sur ce diagnostic, en 2018, pour réfléchir aux aides pouvant être mises en place pour aider les collectivités à remplacer leurs véhicules de plus de 10 ans en privilégiant des motorisations alternatives (hybrides, électriques...).





ARCHITECTURE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

Acteur solidaire du Département, le SIEEEN propose aux collectivités différentes prestations pour pallier le désengagement de l'État en matière d'ingénierie. Les défauts de programmation des travaux, le manque de financements et de connaissances des aides disponibles freinent la mise en œuvre de nombreux dossiers.



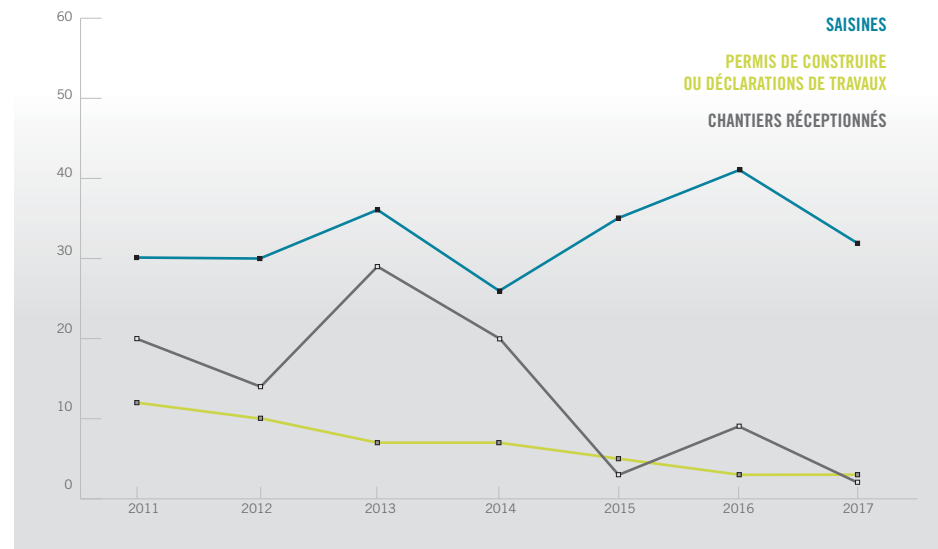
Conseils et études

Sur 32 saisies du service pour des missions d'études, au 31 décembre 2017, 20 ont abouti à une mission de maîtrise d'œuvre, 5 étaient en attente de décision du maître d'ouvrage, 5 ont été refusées et 2 ont été classées sans suite.

Grâce à son excellente connaissance des problématiques des collectivités et une expérience réelle de la conduite des projets, le Syndicat permet à celles-ci de mener à bien leurs projets dans les meilleures conditions du point de vue administratif, technique et financier. L'accompagnement et le conseil aux différentes étapes de réalisation garantissent le respect des procédures et des règlements, la qualité des prestations d'études et des travaux qui en résultent, ainsi qu'une aide au montage financier, au maintien des coûts et des délais, notamment.



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ 2011-2017



CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2017

Collectivité	Désignation	Montant en € HT
Arleuf	Réhabilitation thermique de l'école et d'un logement	187 000
SIEEEN	Plate-forme de pré-tri de Rouy	862 855
TOTAL en € HT		1 049 855

€ 142 961 € HT
de recettes en maîtrise d'œuvre
(coordination SPS incluse)



COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

Depuis 1991, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont obligatoires. Le service dispose de 3 coordonnateurs SPS : 2 habilités au niveau 3 et 1 aux niveaux 1 à 3. Le SIEEEN répond aux missions de niveaux 2 et 3 en mettant à disposition un titulaire et un remplaçant.

Réhabilitation école - Arleuf



Travaux plate-forme de pré-tri - Rouy



RÉALISATION ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ET MICRO-HYDRAULIQUES



Le service Patrimoine et Énergies assure également la réalisation et l'exploitation de centrales de production d'énergies renouvelables.

Photovoltaïque

- 9 centrales en exploitation.
- 220 kWc de puissance installée.
- 231 318 kWh de production totale.
- 72 052 € de recettes EDF en 2017.
- 32 études réalisées, 3 en attente de réalisation.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES RÉGIONAL

Créé pour pallier la fin des tarifs réglementés, le Groupement d'achat d'énergies a été étendu à la grande région Bourgogne Franche-Comté, en 2017. Il regroupe désormais 7 syndicats : SICECO (Côte-d'Or), SYDED (Doubs), SIDEC (Jura), SIEEEN (Nièvre), SIED70 (Haute-Saône), SYDESL (Saône-et-Loire), SDEY (Yonne) et Territoire d'énergie 90 (Territoire de Belfort).

Le Groupement, dont le SIEEEN assure la mission de coordonnateur, permet à ses membres de répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats, de sécuriser les achats d'énergies, de se décharger des procédures de mise en concurrence, de mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires d'imposer un cahier des charges aux fournisseurs et de ne plus subir des conditions générales de vente.

Les adhérents bénéficient, en outre, de l'expertise et des compétences relatives au marché de l'énergie acquises par leur syndicat départemental : optimisation annuelle de leurs contrats, accès à une énergie décarbonnée via le système de garantie d'origine, système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures) et accompagnement de proximité.

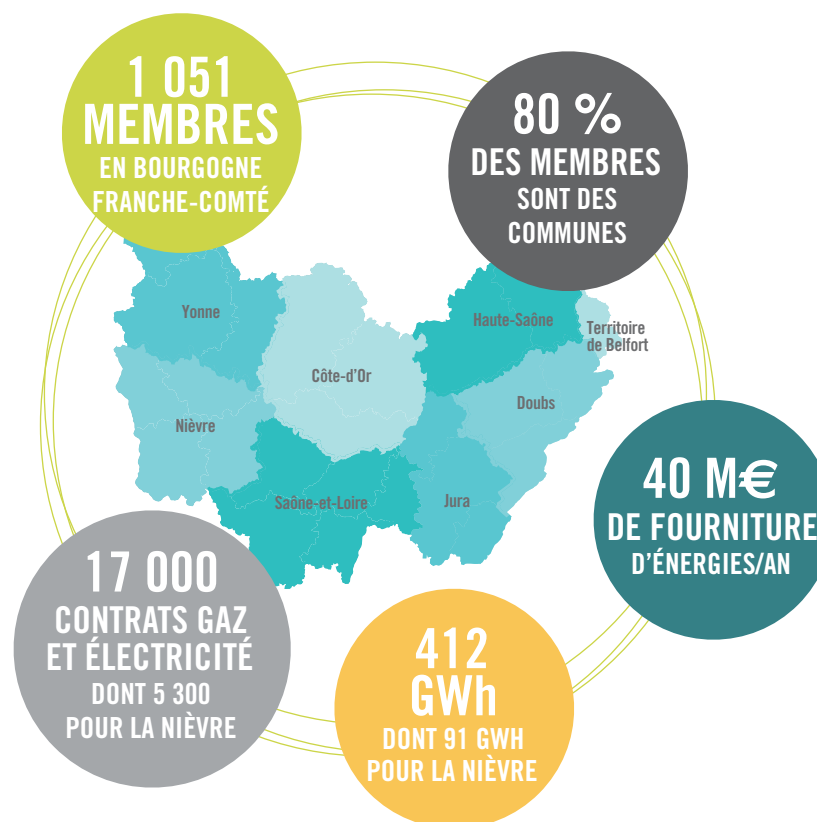
Grâce au Groupement le coût de l'énergie a été stabilisé. Les adhérents ayant souscrit un contrat supérieur à 36 kVA ont pu réaliser 11 % d'économies par rapport au tarif réglementé. Les détenteurs d'un contrat inférieur à 36 kVA ont évité de dépenser 1 400 000 €. Les collectivités en transfert de compétence Éclairage public ont ainsi économisé 187 000 € TTC sur leurs factures d'énergie.

Micro-hydraulique

Deux études d'avant-projet ont été engagées depuis 2016 :



- Les Forges Royales de Guérisny : les études et les phases de concertation avec les services de l'État et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont permis de valider sur le principe la technologie de turbine pouvant être installée compte tenu des caractéristiques du site. Il est envisagé l'implantation d'une vis hydraulique. Les études techniques sont en cours pour déterminer le productible.
- La vanne de décharge du Moulin de la Ville de Clamecy : le débit moyen interannuel du Beuvron s'élève à 5 m³/s. Il est envisagé d'équiper le seuil à 4 m³/s, ce qui permettrait l'installation d'une centrale de 57 kW.



ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES



Les syndicats départementaux d'énergies préparent les prochains marchés d'électricité et de gaz naturel dont la fourniture débutera à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour en bénéficier, les collectivités doivent adhérer au groupement avant le 31 décembre 2018.



Groupement d'achat d'énergies



territoire d'énergie
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Groupement d'achat d'énergies

GRUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ 2017

70 MEMBRES
63 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (5,4 GWh)
186 POINTS DE LIVRAISON GAZ (14,3 GWh)

308 MEMBRES
3 381 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (57,5 GWh)
639 POINTS DE LIVRAISON GAZ (71,7 GWh)

28 MEMBRES
44 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (4,8 GWh)
77 POINTS DE LIVRAISON GAZ (8,8 GWh)

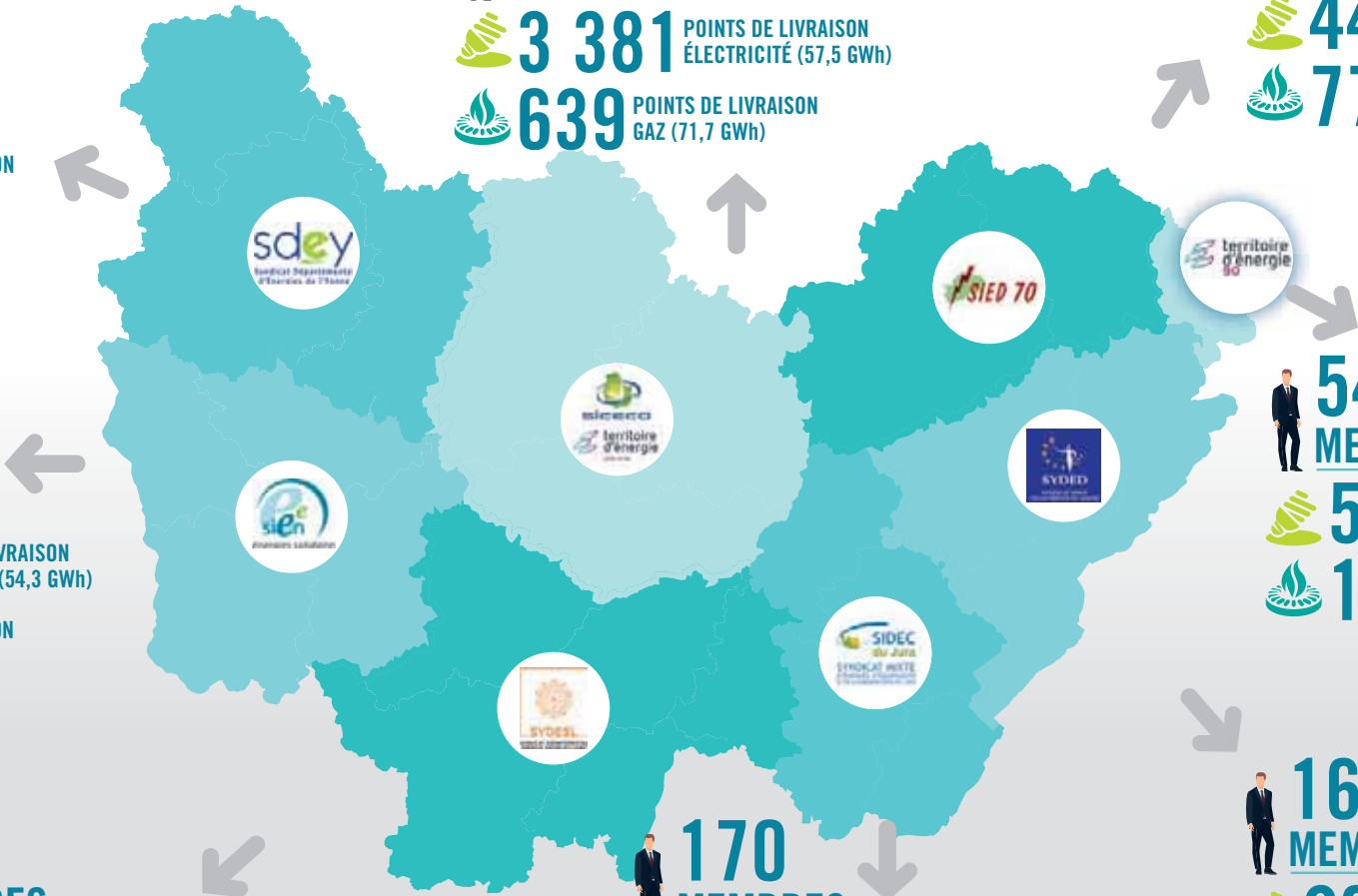
148 MEMBRES
5 002 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (54,3 GWh)
287 POINTS DE LIVRAISON GAZ (34,8 GWh)

54 MEMBRES
526 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (10,9 GWh)
155 POINTS DE LIVRAISON GAZ (14,1 GWh)

179 MEMBRES
2 574 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (33,2 GWh)
359 POINTS DE LIVRAISON GAZ (57,9 GWh)

170 MEMBRES
1 941 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (17,7 GWh)
96 POINTS DE LIVRAISON GAZ (9,1 GWh)

16 MEMBRES
262 POINTS DE LIVRAISON ÉLECTRICITÉ (2,5 GWh)





UNE INGÉNIERIE NUMÉRIQUE AXÉE SUR LES APPROCHES MÉTIERS

En 2017, 60 collectivités ont adhéré au Pack Services, profitant ainsi d'une large gamme de solutions logicielles et matérielles. Le SITEC a démarré la refonte du Système d'Information Géographique Ptolémée afin qu'il réponde aux nouveaux besoins des collectivités. Il a poursuivi l'élaboration du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) du SIEEEN.

Mis en place en 2015, le Pack Services regroupe des solutions pour la gestion, l'exploitation, l'optimisation et la sécurisation des systèmes d'information et du parc informatique des collectivités. Il est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence statutaire numérique des services du SIEEEN. Le Pack Services comprend : l'accès libre à un programme annuel de formations ; l'acquisition et l'installation de matériels, logiciels et certificats ; la location de matériels ; l'assistance sur site matérielle et logicielle ; la veille et l'information en ligne ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes et comptable ainsi qu'à Ptolémée, le SIG départemental.

En 2017, le Syndicat a enrichi sa gamme de solutions dédiées en proposant l'option de sauvegarde externalisée des données après avoir conclu un partenariat avec l'éditeur Berger-Levrault pour disposer d'un outil de supervision performant. La sauvegarde à distance inclut les données utilisateurs (Word, Excel...), une base de logiciels métiers, la supervision en temps réel, la restauration des données utilisateurs ou métiers en moins de 24 h et un rapport de sauvegarde mensuel, entre autres. 41 collectivités ont opté pour la solution de sauvegarde externalisée du SIEEEN.

L'adhésion au Pack Services est de 3,50 € par habitant pour les communes. Pour les communautés de communes, elle est calculée en fonction du pourcentage de la population complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur bilan comptable.

Les non-adhérents continuent de recourir à l'expertise du SITEC grâce aux contrats de prestations de services.

271

communes,
21 communautés de communes,
(anciennes et nouvelles),
6 structures diverses adhérentes SIG

DÉMATÉRIALISATION

Le SIEEEN a accompagné les collectivités dans la mise en œuvre de la dématérialisation des factures via Chorus Portail Pro. Il leur a proposé des connecteurs des éditeurs, alternative plus simple qui permet une automatisation de l'exercice de facturation.

Le SITEC a développé, par ailleurs, sur demande du Conseil départemental, un module « Autorisation du droit des sols » (ADS) destiné à l'instruction des dossiers d'urbanisme. Opérationnel, ce module permet de gérer tous les types d'autorisations de droit des sols, d'assurer le suivi des délais ainsi que la dématérialisation des pièces.

À la demande de certaines collectivités, une réflexion a été initiée également sur la conception d'un logiciel de gestion des bibliothèques.



LES CHANTIERS 2017 AU SIEEEN

- Gestion des Ressources Humaines (GRH) : déploiement du « Portail Agent » et mise en place de modules complémentaires pour la gestion de carrière, la formation et les congés.
- Gestion financière : dématérialisation complète de la chaîne comptable, avec déploiement du module « Demande d'achat » auprès des différents services.
- Optimisation des services d'impression du SIEEEN.
- Étude pour la refonte du site Internet, de l'intranet et de l'extranet du Syndicat.
- Renforcement de la sécurité des réseaux.

1023

postes
informatiques
en maintenance



37

serveurs

571

contrats

44

écoles,
40 autres
(SIAEP, coopératives,
maisons de l'emploi...)



MAINTENANCE MATÉRIELLE

Le SITEC a renforcé son équipe en intégrant un technicien supplémentaire et une assistante afin de mieux répondre aux demandes et à l'évolution des besoins des collectivités. Les contrats de maintenance ont généré un chiffre d'affaires de 202 996 €, Pack Services inclus.

CONTRATS DE MAINTENANCE 2017

Types de contrats	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	150	91 387 €
Accompagnement	3	4 760 €
Accompagnement à distance	11	2 944 €
Écoles « matériel »	48	52 392 €
Relation Segilog	11	3 923 €
SIG + OpenCimetière	214	43 659 €



551
INSTALLATIONS,
DÉPANNAGES,
MIGRATIONS

5 627
APPELS EN HOTLINE

309 VISITES
PRÉVENTIVES

Le SIEEN a renouvelé la convention « E-Bourgogne » avec Territoires numériques et poursuivi les partenariats établis avec des structures départementales telles que la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN) pour la fourniture et la maintenance des matériels et la déclinaison de la démarche régionale sur les espaces numériques (ENT).

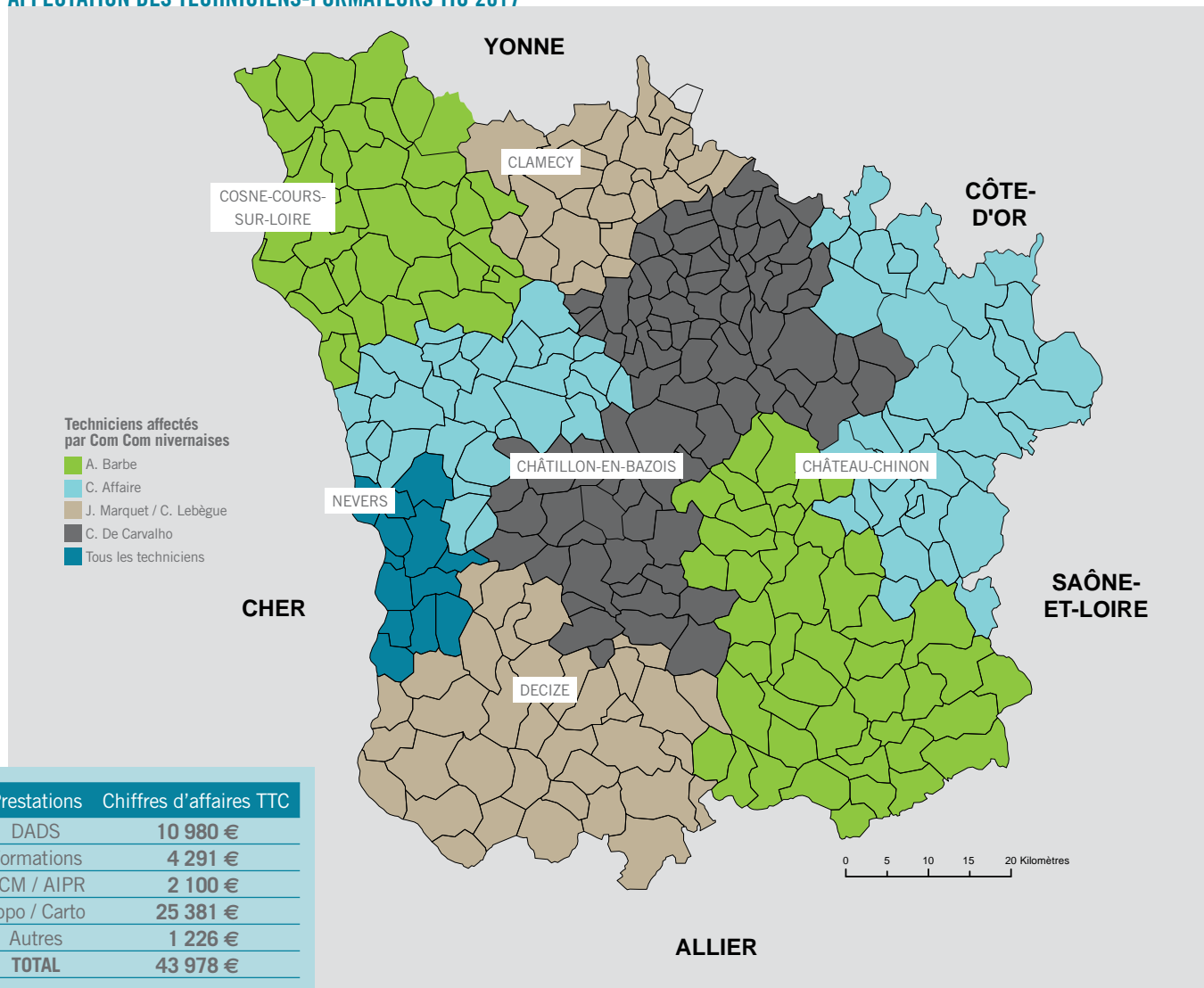
Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, l'État a constitué un fonds de 50 M€ dédié à son appel à projets national « Écoles numériques innovantes et ruralités », destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Le Syndicat souhaite mettre son expertise au service des collectivités et des équipes éducatives pour répondre à l'appel à projets national. Les lauréats pourront bénéficier d'une subvention de l'État couvrant 50 % du coût de leur projet global et plafonnée à 7 000 € par école.

Les projets soumis devront représenter un investissement global s'élevant à minima à 4 000 €.

En 2017, les 176 prestations hors-contrats ont généré un chiffre d'affaires de 10 980 € TTC contre 15 704 € TTC en 2016.

AFFECTATION DES TECHNICIENS-FORMATEURS TIC 2017

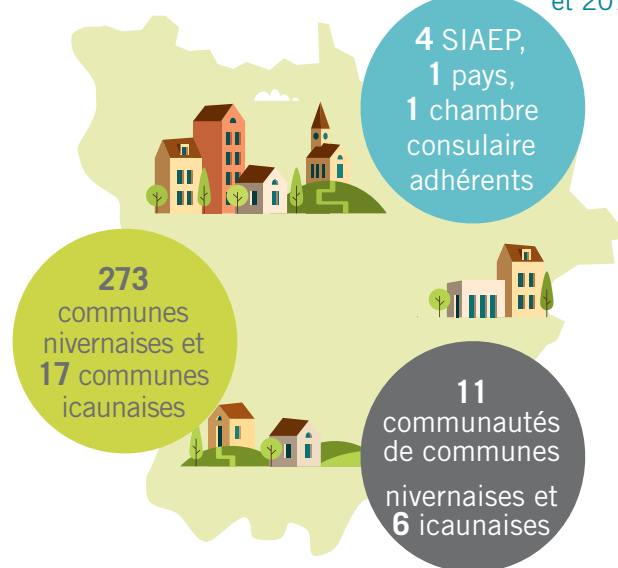




PTOLÉMÉE

Dans le cadre de la refonte de Ptolémée, son système d'information géographique (SIG), le SIEEEN a adressé un questionnaire à 450 interlocuteurs identifiés (élus, agents, collectivités). Le SITEC a analysé les 212 retours pour faire évoluer son SIG en proposant différentes fonctionnalités. Celles-ci répondent à l'évolution technologique et des besoins des collectivités ainsi qu'à la nouvelle organisation territoriale marquée par la concentration des communautés de communes et leur montée en compétences techniques. Un important chantier a été mis en œuvre pour structurer et normaliser les données au regard des préconisations nationales, simplifier leur production et leur gestion et garantir la qualité de leurs échanges. Le nouveau SIG intègre des modules métiers dédiés : instruction de l'urbanisme et autorisation du droit des sols (ADS) ; gestion des réseaux humides ; gestion des interventions ; gestion des arrêtés de voiries (dématérialisation de la demande et du suivi) ; gestion des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT)... D'ici mi-2018, les collectivités disposeront d'un outil d'aide à la décision optimisé plus performant, plus rapide et plus ergonomique. La refonte du SIG du SIEEEN représente un investissement de 200 000 €.

+ 243 % de consultations entre 2012 et 2017



PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La nouvelle réglementation relative aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) impose la mise en place d'un Guichet Unique et d'un référentiel cohérent au format Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). En 2017, dans le cadre de leur partenariat, Enedis, GRDF et le SIEEEN ont poursuivi l'expérimentation de la technologie LiDAR sur les villes de Nevers et Saint-Éloi pour assurer le géo-référencement des réseaux sensibles. Grâce à la mise à jour des données et au suivi, le process pourra être éprouvé et aboutir à la création d'une plate-forme optimisée. Compte tenu des investissements publics et privés (entre 1 500 000 € et 2 500 000 € estimés par le Syndicat), des droits sur les données, le SIEEEN a sollicité l'expertise d'un cabinet juridique pour définir le cadre de la gouvernance du PCRS. L'analyse du contexte juridique de la donnée et la préservation des droits de chacun sont au cœur de cette problématique complexe. Les discussions pour la création d'un Groupe d'Intérêt Public (GIP) démarreront en 2018.

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

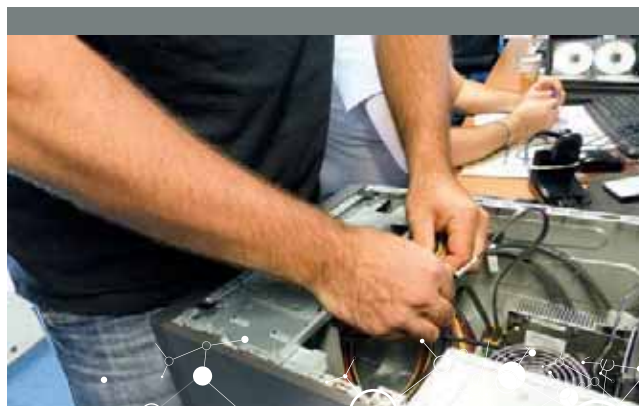
La nouvelle étape de l'application du décret DT-DICT est l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2018, de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Disposant d'un agent formateur AIPR, le Syndicat est devenu centre de formation et d'examen AIPR en réponse aux besoins des collectivités territoriales. Le SIEEEN a ainsi formé des agents de la Ville de Nevers et de collectivités de la Nièvre. Les 8 journées de formation pour les 110 opérateurs et concepteurs ont généré un chiffre d'affaires de 6 000 €.



HEMERA

Hemera, nouveau SIG dédié à l'éclairage public, est opérationnel. Grâce aux 8 tablettes embarquées, les agents reçoivent en temps réel les demandes de dépannage dans leur véhicule. Les collectivités peuvent transmettre leurs demandes via Ptolémée. L'automatisation de la mise à jour des travaux neufs est en cours de finalisation.

Fin 2017, 49 943 foyers et 3 792 commandes étaient intégrées dans la base de données consolidée d'Hemera.



ORGANISATION ET MOYENS

GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2017 était de 4 185 551 € dont 1 990 991 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 4 468 210 € en 2016.

Le service de la dette a représenté une dépense de 132 678 €. La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 1 900 000 € en 2017 malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.



4 299
mandants

4 674
titres

24
consultations
en commande
publique



RESSOURCES HUMAINES

Le 1^{er} janvier 2017, le SIEEEN a mis en place le nouveau régime indemnitaire pour les cadres d'emploi Agents de maîtrise. Le Syndicat a également procédé au reclassement indiciaire des catégories A et C de la filière technique ainsi qu'au transfert prime/point pris en compte sur les rémunérations du mois de mars avec rappel au 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, le parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) a été mis en œuvre.

Lors du Comité syndical du 4 mars 2017, les élus ont délibéré favorablement sur la mise en place du télétravail à compter du 1^{er} septembre. 1 agent bénéficie de ce dispositif et travaille à distance un jour par semaine dans un télécentre de Cosne-sur-Loire.

Le SIEEEN a optimisé son progiciel de gestion des ressources humaines (GRH) en intégrant le logiciel Paie et en installant des modules complémentaires formation, congés, arrêts de carrière, gestion des absences et visites médicales. Ce nouvel outil permet la dématérialisation complète des paies et le regroupement dans le dossier de chaque agent de l'ensemble des documents liés à sa carrière. Les agents du SIEEEN peuvent accéder désormais à leur état de service dématérialisé via le portail « Agent » qui a été déployé. 16 jours de formation ont été dispensés à ces derniers pour l'utilisation du GRH. Ce progiciel a représenté un investissement de 28 971 € TTC.

Le service des Ressources humaines a également accompagné le service Déchets ménagers dans la refonte de son projet de service (reclassement des agents sur des métiers moins pénibles, bilan de compétence au CIBC). Deux agents disposent aujourd'hui de nouvelles fiches de poste.

En 2017, le Syndicat comptait 63 agents en filière technique et 26 en filière administrative. Son effectif était composé de 56 hommes et 33 femmes.

89 AGENTS

12 catégorie A
23 catégorie B
54 catégorie C

1 247
bulletins de paie

3 925 736 €
masse salariale

**58 TITULAIRES
STAGIAIRES**

23 contractuels
3 apprentis
2 CUI/CAE
3 emplois d'avenir

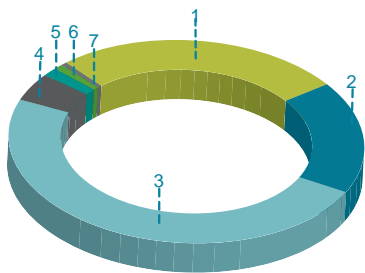
739 JOURS
de formation pour
87 agents soit **92 569 €**



BILAN FINANCIER COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

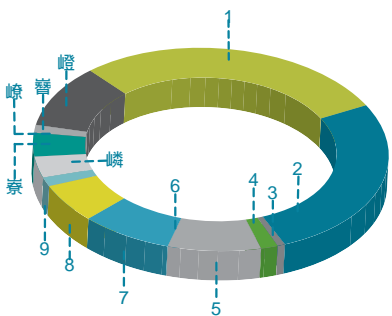
(Budget principal énergie, budgets annexes déchets ménagers, prestation de service et production d'électricité, budget régie chaleur)

DÉPENSES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Charges de personnel	3 925 737	26,62
2 Subventions – remboursement participations	2 625 775	17,80
3 Charges de gestion courante	7 115 875	48,25
4 Dotations aux amortissements	677 621	4,59
5 Charges exceptionnelles	226 834	1,54
6 Charges financière	42 982	0,90
7 Déficit 201	42 982	0,29
TOTAL	14 747 502	100,00

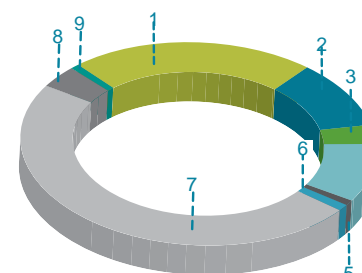
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



	Montants en €	%
1 Réseaux électriques	5 045 565	28,83
2 Réseaux d'éclairage public	4 603 903	26,31
3 Réseaux numériques	81 231	0,46
4 Bâtiments et autres	287 622	1,64
5 Sites d'exploitation des déchets	1 482 185	8,47
6 Sites de production d'électricité	21 038	0,12
7 Réseaux de chaleur	1 444 094	8,25
8 Remboursement de la dette	1 082 547	6,19
9 Participations en annuités	218 066	1,25
嶸 Frais d'études en régie	597 513	3,41
嶸 Remboursement de la TVA	685 715	3,92
嶸 Opérations patrimoniales	0	0,00
嶸 Amortissement des subventions	173 447	0,99
嶸 Déficit 201	1 777 416	10,16
TOTAL	18 171 934	100,00

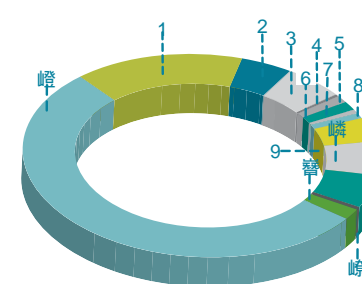
COMPTES ADMINISTRATIFS ÉNERGIE

RECETTES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Taxes d'électricité	4 394 069	22,26
2 Produits des services	2 122 950	10,75
3 Études en régie	597 513	3,03
4 Produits de gestion courante	1 826 561	9,25
5 Produits exceptionnels	165 081	0,84
6 Atténuations de charges	221 209	1,12
7 Dotations et subventions	9 527 605	48,27
8 Excédent antérieur reporté	711 535	3,60
9 Reprise sur amortissement	173 448	0,82
TOTAL	19 739 971	100,00

RECETTES INVESTISSEMENT

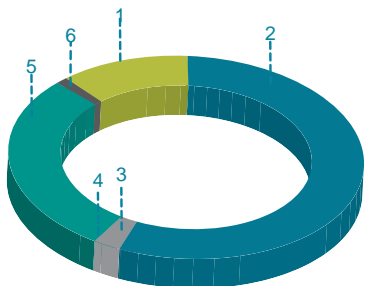


	Montants €	%
1 FACé	2 055 762	15,80
2 FCTVA	585 753	4,50
3 TVA concessionnaire	685 715	5,27
4 État - Ademe	40 000	0,31
5 Communes	149 553	1,15
6 Département	171 232	1,32
7 EPCI	77 346	0,59
8 Région	119 490	0,92
9 Autres tiers	513 176	3,95
嶸 Amortissements immobilisations	677 621	5,21
嶸 Opérations patrimoniales	685 715	5,27
嶸 Excédent 2016	72 482	0,56
嶸 Annuités en participation	226 802	1,74
嶸 Excédents de fonctionnement capitalisé	6 947 059	53,41
TOTAL	13 007 706	100,00

ORGANISATION ET MOYENS

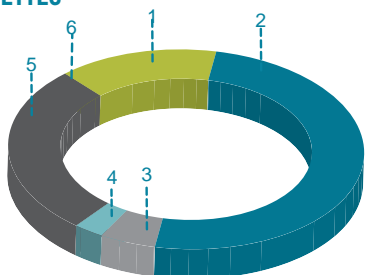
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

DÉPENSES



	Montants €	%
1 Éclairage public	59 719	12,01
2 Réseau de télécommunication	278 965	56,12
3 Éclairage (opération de régularisation)	11 412	2,30
4 Numérisation cadastrale	0	0,00
5 Informatique communale	142 049	28,58
6 Décorations lumineuses	4 943	0,99
TOTAL	497 088	100,00

RECETTES



	Montants €	%
1 Éclairage public	75 589	14,83
2 Réseau de télécommunication	255 609	50,16
3 Éclairage (opération de régularisation)	25 043	4,91
4 Décorations lumineuses	14 201	2,79
5 Informatique communale	139 121	27,30
6 Numérisation cadastrale	0	0,00
TOTAL	509 563	100,00

En 2017, il a été collecté 130 483 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 417 204 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 279 453 €.



RAPPEL

Retrouvez les actes administratifs et la liste des marchés 2017 sur le site internet du SIEEEN :

www.sieeen.fr

(Rubrique « Actu des services »)





L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE



Fin décembre 2017, l'Agence Locale de l'Énergie a intégré officiellement la problématique du climat à ses missions en devenant Agence Locale de l'Énergie et du Climat. Outil d'aide à la décision de proximité agissant en complémentarité avec les organismes territoriaux qui œuvrent pour la transition énergétique, l'ALEC poursuit, depuis 2010, une politique volontariste pour lutter contre la précarité énergétique, notamment.

L'ALEC intervient en Nièvre pour sensibiliser, informer, conseiller gratuitement les différents acteurs du territoire sur les problématiques énergétiques. Elle porte l'Espace Info-Énergie (EIE), aide les ménages en situation de précarité énergétique à trouver des solutions adaptées à leurs besoins, accompagne les collectivités dans leur choix d'énergie et leurs travaux de construction ou de rénovation. Elle soutient également les territoires inscrits dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Elle est partenaire de la plate-forme départementale Nièvre Rénov', service public gratuit rassemblant toutes les solutions pour la rénovation énergétique complète.

En 2017, l'ALEC a rencontré l'Agence Locale de l'Énergie du Cher pour échanger et partager sur les pratiques et les outils mis en place.

→ Pour plus d'infos : www.ale-nievre.org et <http://nievrerenov.fr>

L'EIE a rejoint 8 autres structures d'un réseau régional animé par l'Ademe et la Région afin de faire profiter d'un large éventail de compétences mutualisées (copropriétés, aides financières, bois énergie, matériaux bio sourcés, solutions techniques, précarité énergétique, audits...).

Après le renouvellement de son équipe (3 conseillers), l'EIE a renforcé son accompagnement et incité à privilégier la rénovation BBC et l'utilisation d'un outil de simulation de plans de financements des travaux.



Pascal Renard,
1 élu du bureau syndical en charge du suivi du dossier Précarité énergétique au SIEEEN.

LES ACTIONS MARQUANTES 2017

- Une campagne de sensibilisation sur les travaux les plus opportuns.
- Le test d'une nouvelle action : animation sur les éco-gestes dans un magasin de bricolage.
- Une intervention auprès des agents du Conseil départemental de la Nièvre et du SIEEEN pour présenter le rôle de l'EIE ainsi que les actions, les aides et les équipements dédiés aux économies d'énergies.
- L'édition d'un guide bois-bûches pour les particuliers (choix des essences, façonnage, équipements de chauffage, utilisation du poêle à bois, autres alternatives bois...).
- L'édition d'une plaquette sur les crédits d'impôts pour les ménages en situation de précarité énergétique.
- Des chroniques radio sur les économies d'énergies.
- La distribution d'ampoules LED.
- La participation à l'élaboration d'une nouvelle politique régionale, le service public de performance énergétique -SPPE- (audit énergétique, parcours rénovation, assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'accompagnement des travaux...).
- Le concours « Familles à énergie positive » : 7 équipes, 43 participants dont 1 équipe SIEEEN de 9 agents qui avait réalisé 6 % d'économies d'énergies à mi-parcours.

714
contacts réalisés par l'EIE



124
visites à domicile précarité énergétique

38
kits d'économie d'énergies installés



124
contacts

39
ménages orientés vers le programme Habiter Mieux

50 %
de propriétaires occupants

75
visites réalisées



50 %
de locataires

11
commissions

50
ménages en suivi consommation d'énergie

UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité est l'une des priorités du SIEEEN. Il abonde le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) à hauteur de 30 000 €. Labellisé Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME), le Syndicat a pu financer des visites à domicile, du petit matériel et l'organisation mise en place. Son ambassadeur de l'énergie est mis à disposition de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC) pour réaliser des visites.

Avec le Conseil départemental, la Caisse d'Allocation Familiale, les communes, EDF et des bailleurs sociaux, le SIEEEN contribue également au Fonds Solidarité Logement (FSL) départemental à hauteur de 30 000 €. Le FSL énergie permet à des ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides financières pour régler leurs factures d'énergies.

En 2017, le Syndicat a rejoint le dispositif mis en place par le Conseil départemental et la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) Procivis en abondant le Fonds d'avance à hauteur de 30 000 €. Ce fonds permet aux ménages en situation de précarité énergétique de disposer d'une trésorerie pour régler les acomptes réclamés par les artisans.

NIÈVRE ÉNERGIES FACILITE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN NIÈVRE

Depuis 2012, la SEM participative et citoyenne Nièvre Énergies promeut les énergies renouvelables en Nièvre. Elle décline une stratégie de filières pour permettre le développement, l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies non-carbonées.

Le 14 octobre 2017, le SIEEEN a acté le transfert de ses activités de développement des énergies renouvelables (filières photovoltaïque et micro-hydraulique) à la SEM Nièvre Énergies. Un technicien photovoltaïque a été recruté afin de travailler sur plusieurs projets déjà identifiés (40 dossiers) et l'audit de 25 bâtiments susceptible d'accueillir des centrales.

Le capital social de la SEM est détenu à 84,48 % par les actionnaires publics dont le SIEEEN, le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et des collectivités nivernaises, les 15,52 % étant réservés au privé. La Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes réunit plusieurs clubs d'investisseurs locaux (15) représentant la participation citoyenne. Avec l'association Le Varne, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), Énergie Partagée et Enersiél (SEM du Syndicat départemental d'énergies de l'Indre-et-Loire), elles forment le pôle privé. La SEM a consolidé son réseau régional en entrant au capital des SEM Yonne Énergie et Énergies Citoyennes Renouvelables du Jura.

UNE STRATÉGIE DE FILIÈRES, UN RÔLE DE FACILITATEUR

Dans la mise en œuvre de sa stratégie en Nièvre, la SEM mobilise et accompagne les collectivités souhaitant développer des projets d'énergies renouvelables citoyens. Elle met à leur disposition son expertise technique pour les aider à apprécier les enjeux environnementaux, citoyens et socio-économiques de leurs projets. Différentes filières sont fléchées

La méthanisation

Lancée en 2016, en partenariat avec la SAS Helioprod Prémery, l'expérimentation d'une unité pilote mixte liquide et solide pour produire du biogaz et du biométhane s'est poursuivie en 2017. Le porteur de projet a construit une maquette en Espagne et lancé la phase de tests en laboratoire afin de valider l'opération et consolider son modèle économique. La première phase d'étude et de développement a représenté un investissement de 800 000 €. La construction de l'unité de production devrait démarrer durant l'été 2018 pour une mise en service en 2019. Nièvre Énergies détient 15 % des parts de ce projet.

4 675 000 €

d'investissement total

300 000 €

budget d'exploitation année 1



1 695 000 €

soutiens du Programme investissements d'avenir du Groupe Caisse des Dépôts

400 000 €

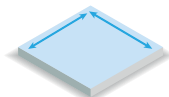
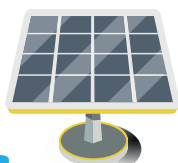
de financement participatif



Le photovoltaïque

Nièvre Énergies étudie les bâtiments tertiaires et industriels en partenariat avec le Conseil départemental et les chambres consulaires. En 2017, une étude de faisabilité a été réalisée sur le site du Circuit de Nevers Magny-Cours pour l'installation de plusieurs centrales solaires photovoltaïques sous la forme d'ombrières de parkings sur 4 zones de parcage d'une surface totale de 29 622 m² de surface afin de tendre vers un circuit à énergi positive. Cette centrale au sol est intégrée à la famille 3 « Installations photovoltaïques sur Ombrières de Parking de Puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 10 MWc ». Elle représente un investissement de 5 439 000 € HT. Les permis de construire ont été déposés fin décembre ; un délai de 4 mois es nécessaire à l'instruction, les diagnostics archéologiques obligent. Ce projet est candidat à l'appel d'offres national CRE4 de 2018.

29 622 m²
de surface



4,96 MWc
de puissance

5 258 MWh
de production
soit la consommation moyenne
de 1 650 foyers



441 t CO₂/an
Émission de CO₂ évitée

Les autres projets en cours :

- La réalisation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 100 kWc sur le centre de pré-tri de Rouy. Sa réalisation est prévue pour le second semestre 2018 et sa mise en service pour la fin d l'année.
- L'installation d'une centrale de 25 kWc sur la toiture de la Maison de santé de La Charité-sur-Loire. Sa mise en place est prévue pour février 2018.
- L'installation d'une centrale photovoltaïque de 9 kWc sur la toiture du réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire.

L'éolien

Le développement de l'éolien en Nièvre s'avère difficile avec les problèmes d'acceptabilité locale, de raccordement électrique, des contraintes aéronautiques et de la réticence du Parc Naturel Régional du Morvan. La SEM souhaite détenir 70 à 80 MW dans cette filière ; elle s'investit avec les collectivités et le développeurs privés sur plusieurs projets avec une prise de participation de 10 % à 30 % :

- Le co-développement avec la société RES du parc éolien Vents de Loire sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain. Démarré en 2013, ce projet a fait l'objet de multiples études pour optimiser ses critères écologiques, paysagers, techniques, économiques, fonciers et sociaux.

Le projet a obtenu, en novembre, son autorisation d'exploitation. Celui-ci générerait des recettes fiscales d'environ 200 000 € sur 25 ans pour les communes, la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain et le Département.

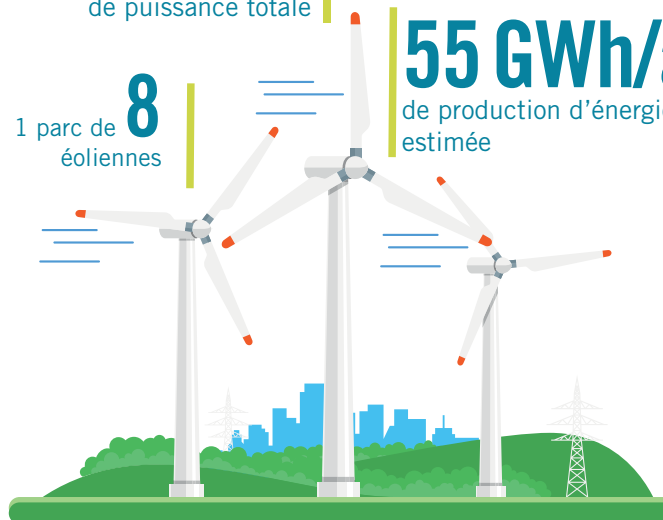
4 100 t
de CO₂ évitées par an

26,4 MW
de puissance totale

1 parc de **8**
éoliennes

12 000
habitants : équivalence
en consommation

55 GWh/an
de production d'énergie
estimée



- L'installation d'un parc de 7 éoliennes intégrées dans les bois communaux d'Entrains-sur-Nohain en partenariat avec la société EDPR. Cet équipement pourra produire 50 Gwh/an soit la consommation d'électricité de la nouvelle communauté de communes Haut Nivernais-Val d'Yonne. Les loyers versés à la commune représenteront 60 000 € par an sur 25 ans.
- La construction d'un parc de 4 éoliennes de 3 MW à Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier en partenariat avec la société Nordex. Ce parc produira 24,86 GWh/an d'électricité et pourra approvisionner 4 780 foyers hors chauffage. Il générera 160 000 € de retombées fiscales par an pour les collectivités



Architecture et gestion du patrimoine

Réseaux et infrastructures de télécommunication

E-administration - Agence numérique

Système d'information géographique

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre



SEM Nièvre Énergies



ÉQUIPEMENT

ÉNERGIES

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

LE SIEEN AU SERVICE DES NIVERNAIS ET DES COLLECTIVITÉS NIVERNAISES

Distribution publique d'électricité et gaz

Distribution publique de chaleur

Développement des énergies renouvelables

Conseil en énergie partagé

Groupement d'achat d'énergies

Solidarité - Réduction de la précarité énergétique

Traitement des déchets et assimilés

Prévention des déchets

Aménagement de l'espace public

Gestion de l'éclairage public

Réseau d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques

Économie circulaire

Planification énergétique

